

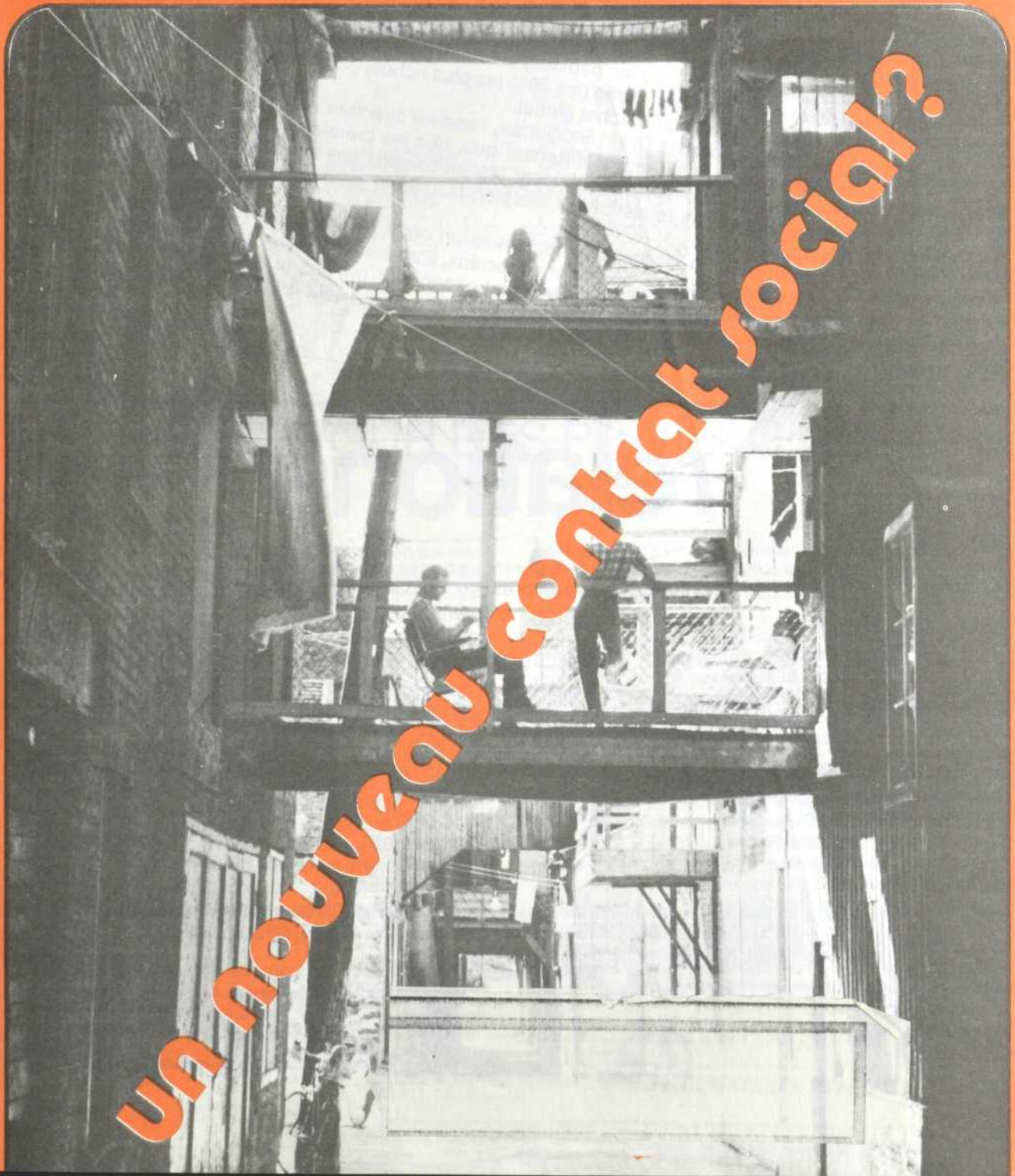
relations

juin 1986

2,50 \$

no 521

**PASSIFLORA
LES DÉDALES DU BILINGUISME**



Au début des années 80, la Maison blanche entreprenait de "mettre en marché" le reaganisme sous l'emballage d'un projet de société révolutionnaire: jamais, depuis Roosevelt et le New Deal, la société américaine n'aurait entrepris un virage aussi important.

Il s'agissait d'abord et avant tout d'abattre l'idole du "big government" en réduisant les impôts et en sabrant dans les dépenses de l'État; ensuite, il fallait rétablir le jeu de la concurrence en bloquant l'afflux des subventions aux "canards boiteux" et en libérant les entreprises du carcan de la réglementation; enfin, on allait rendre aux États-Unis leur fierté de première super-puissance en investissant lourdement dans la recherche et l'équipement militaires.

Ces mesures devaient garantir la prospérité de l'État et celle de tous les citoyens car, d'un côté, on s'engageait à faire disparaître complètement le déficit budgétaire, en quatre ans, et, de l'autre, on assurait le public que la richesse et les profits des entreprises ne manqueraient pas de se déverser sur les classes laborieuses.

Après cinq ans et demi de reaganisme, on cherche en vain la prospérité promise. D'une part, le déficit de l'État fédéral américain, loin de fondre, se chiffre à cinq fois ce qu'il était en 1980, au point de menacer aujourd'hui l'économie occidentale. De l'autre, on peut voir que la population économiquement faible des États-Unis (les 20% les plus pauvres) a vu diminuer son pouvoir d'achat de 8%, tandis que la population aisée (les 20% les plus riches) empochait tranquillement 8% de plus du pouvoir d'achat global.

Les confidences de David Stockman, l'ancien directeur du budget de Ronald Reagan, nous apprennent maintenant que, dès les premiers mois de 1981, les conseillers économiques du président avaient compris que son programme n'avait aucune chance de réussir. Mais il a bien fallu jouer avec les chiffres...pour des raisons politiques.

À l'heure où le reaganisme devient ici un objet d'importation (déréglementation, coupures dans les programmes sociaux, libre-échange, réforme fiscale régressive), les gouvernements québécois et canadien n'ont pas le droit d'ignorer les retombées de la révolution reaganienne. Elles ont de quoi refroidir leurs ardeurs néo-libérales.

Albert Beaudry

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTEUR
Albert Beaudry

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION
Ginette Boyer, Julien Harvey,
Karl Lévêque, Roger Marcotte,
Guy Paiement, Francine Tardif,
Gisèle Turcot.

COLLABORATEURS
Renaud Bernardin, Raymond Bertin, Michel M. Campbell, Richard Dubois, Yves Lever, Annine Parent-Fortin, Jean Picher, Jacques Racine, Jean-Pierre Richard, Maryse Robert, Jean-Paul Rouleau.

BUREAUX
8100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS
Sophie Desmarais
Prix de l'abonnement:
16,00\$ par an
(10 numéros)

CONCEPTION GRAPHIQUE
Anne Cherix

Les articles de Relations sont répertoriés dans *Point de repère*, dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des bibliothèques, et dans le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de Relations en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106 USA.

Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

L'hôpital des riches □ Simone de Beauvoir □ Tourisme et terrorisme □ Haïti: quels projets? □ La répression au Salvador.

LE RETOUR DES PRIVILÈGES

en douceur mais avec le style d'une intervention qui veut s'imposer par la surprise, on inaugurerait le 5 mars dernier à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal un «Centre de bilan de santé» conçu et réservé à toutes fins utiles à une clientèle très précise: cadres moyens et supérieurs, professionnels, hommes et femmes d'affaires, une clientèle en tout cas qui peut déboursier 300\$ pour bénéficier des services offerts.

Ce Centre de bilan de santé offrira donc à ces messieurs et dames argentés, que leur rythme de travail n'autorise apparemment pas à savourer l'ambiance des longues heures d'attente vécues dans les salles d'urgence débordées de nos hôpitaux, toute une batterie de tests dans un court laps de temps: analyse complète d'urine, examen radio-pulmonaire, électrocardiogramme au repos, spirométrie, établissement du bilan par analyse informatisée des divers paramètres (SMAC), etc. Sans doute grâce au poids du «pouvoir» des milieux visés par ce centre et grâce à la complicité d'autorités (gouvernementales et administratives) mues par le nouveau dogme de la privatisation, voici donc le premier bourgeon d'une médecine de privilégiés!

Dans les jours et les semaines précédant l'inauguration de ce Centre de bilan de santé, il m'a été donné d'accompagner un ami à ce même hôpital Notre-Dame, d'abord pour des examens en clinique externe, ensuite pour son admission à l'hôpital via le service d'urgence, enfin durant la période de son hos-

pitalisation. Mon ami n'appartient pas à cette clientèle privilégiée du nouveau Centre du bilan de santé; marié et père de trois enfants, il n'a pour tout revenu familial que sa prestation d'aide sociale.

Avec lui, je fus témoin de l'énorme charge de travail qui repose sur le personnel hospitalier: médecins, infirmiers et infirmières, gardes auxiliaires, etc. La journée vécue à l'urgence, n'ayant même pas un tabouret pour m'asseoir auprès de cet ami alité dans un corridor transformé en salle de soins et, à cause de l'exiguïté même des lieux, en véritable champ de courses à obstacles, j'ai mesuré tout ce qu'il y avait d'inhumain dans ces aménagements de dépannage. J'ai vu les conditions de travail qui empêchent le personnel médical, malgré sa meilleure bonne volonté et son dévouement, d'humaniser les soins donnés aux patients. Tout est vite fait, dans une course effrénée!

C'est dans ce contexte que j'apprends, le 5 mars dernier, l'inauguration du Centre de bilan de santé. Je suis profondément heurté, scandalisé! Comment peut-on justifier — dans le contexte et l'espace même d'une institution de services publics — la création d'une «oasis» de bons soins pour gens privilégiés? J'entends l'administrateur expliquer que le paiement consenti par les patients éventuels de ce centre sélect de bilan de santé constituera une économie pour l'État!

Cet administrateur et la ministre responsable des Affaires sociales auraient-ils si facilement oublié de dire que l'espace

physique réservé à ce Centre de bilan de santé prive les salles d'urgence de la possibilité d'une extension, que le temps consacré par le personnel médical aux «petits soins» de cette classe privilégiée de patients les empêchera de soigner les non-privilégiés qui attendront encore plus dans les salles d'attente!

Certes, Madame Thérèse Lavoie-Roux, ministre responsable, a pris la précaution oratoire d'entourer ce bourgeon de la privatisation des soins de santé, surgi au coeur même des institutions du réseau québécois public, d'un vague mécanisme d'évaluation. La question que soulève l'existence de ce nouveau Centre de bilan de santé pour patients privilégiés en est une d'éthique sociale. Quelle société l'État du Québec veut-il contribuer à bâtir? Une société de classes ou une société plus réso-

lument fraternelle et justement égalitaire dans l'attribution de services à la population? Faudra-t-il bientôt être riche, au Québec, pour bénéficier de soins de santé et ainsi s'enrichir davantage sur le dos de ceux et celles qui perdent leur temps dans les salles d'attente? Et le temps, c'est de l'argent!

La conscience chrétienne est alertée devant pareilles situations. Les chrétiens d'ici sauront-ils puiser dans le dynamisme du Royaume à bâtir, en justice et fraternité, la force d'une parole et d'un geste critiques, percutants, pour dénoncer cette bénédiction institutionnelle sur les privilèges des riches!

Paul Delorme

SIMONE DE BEAUVOIR OU L'ÉCHEC D'UNE CHRÉTIENTÉ

Quelqu'un m'écrit à la suite d'un commentaire que je viens de donner à *La Presse*: «Camus disait de la grande de Beauvoir que son coeur était de pierre... Je comprends mal qu'une chrétienne puisse ne pas penser comme Camus sur ce point». Que répondre à qui s'explique mal les étranges fréquentations d'une croyante?

D'abord l'intérêt et le bénéfice du doute que les femmes de ce temps se vouent d'instinct l'une l'autre, par delà leurs différences d'options, lorsqu'elles se savent engagées de loin dans une même quête d'égalité. Quelque chose qui ressemblerait assez à la solidarité ouvrière: peu importent les motifs de la grève, une morale non écrite veut que l'on ne franchisse jamais une ligne de piquetage. Qu'elles soient athées ou chrétiennes, une même morale est en train de prendre forme selon laquelle, face au monde encore dominé par le pouvoir des hommes, les femmes répugnent de plus en plus à se tirer mutuellement dans les jambes.

Ensuite cette fameuse question du «coeur» des femmes... Quand c'est un homme qui l'aborde, je ne sais trop pourquoi, mais nos clignotants d'urgence s'allument aussitôt. A fortiori si nous sommes chrétiennes. Le «coeur» où Jésus situe bien le lieu du Royaume, c'est toute la communauté des croyants, hommes et femmes, qui est invitée à s'y convertir en profondeur. Mais combien souvent hélas, depuis près de deux millénaires, cet argument du «coeur» n'a-t-il pas été évoqué contre les femmes, et contre elles seulement, pour les tenir à l'écart du savoir et des lieux de pouvoir? Dans une certaine chrétienté¹, depuis ces temps immémoriaux, la «tête» de la vie publique, c'était la part de l'homme. Le «coeur» et la vie cachée, celle de la femme. Une femme pensante et visible ne pouvait guère l'être qu'au détriment du «coeur» et par conséquent du Royaume². La cause était entendue: «elle avait choisi la meilleure part et elle ne lui serait pas ôtée.» Saint Paul et Albert Camus, méditerranéens tous les deux, ne devaient guère différer d'exégèse.

Simone de Beauvoir, née en 1908 à Paris de parents chrétiens, eux-mêmes issus de familles traditionnellement chrétiennes, a donc cru devoir tourner le dos à cette chrétienté-là pour devenir l'agrégée de philosophie et la militante féministe qu'elle voulait être. Chaque être humain, à chaque instant de sa vie,

possède ce redoutable et mystérieux pouvoir de renier, ou au contraire de réinterpréter son passé.

Mais en 1949, lorsqu'elle publie *Le deuxième sexe*³, l'idée même d'un «front féministe» à l'intérieur de l'Église pré-conciliaire est à proprement parler inimaginable. On ne saurait être à la fois féministe et chrétienne. Simone de Beauvoir est sommée de choisir. Et avec elle, des millions de femmes occidentales. Elle le fait donc avec l'intransigeance de la jeunesse, en rompant ostensiblement avec le modèle, ô combien symbolique, du couple et de la famille privilégié par l'Église de son enfance.

La question de savoir si la jeune femme en rupture de ban avait ou non un «coeur» semblable à celui des épouses et des mères chrétiennes, dont je suis, me préoccupe donc infiniment moins que la réalité suivante: aussi longtemps qu'une certaine chrétienté s'honorera d'être, de par le monde, la promotrice des droits de l'Homme et des libertés démocratiques tout en maintenant, dans sa propre organisation, des critères d'exclusion réservés aux femmes, ces dernières se sentiront, de plus en plus nombreuses, avec les générations, sommées de faire des choix semblables. Parce que perdurent ces critères d'exclusion assortis à un refus de réinterpréter théologiquement leur propre sexualité, l'oeuvre et la vie de Simone de Beauvoir disparue continueront d'interroger profondément la conscience chrétienne. Quel est, en effet, ce «signe des temps» que l'Église du Christ semble si lente à reconnaître?

Un peu cérébrale et cuirassée, «la grande de Beauvoir»? Certes oui: qui partirait pour le champ de bataille sur un air de danse et les pantoufles de Cendrillon à la main? Cette ex-chrétienne est entrée en écriture un peu comme on entre en

1. Voir le volume de A.M. Henry, O.P. (dont nous avons d'ailleurs emprunté le titre): *Simone de Beauvoir ou l'échec d'une chrétienté*, Paris, Fayard, 1961.

2. Auteure mystique et réformatrice de l'Église, sainte Catherine de Sienne, née au XIV^e siècle, devra attendre cinq cents ans pour se voir reconnue au titre de «docteur de l'Église»...

3. Chez Gallimard.

religion, avec une certaine rigueur teintée d'austérité. Mais sachons la relire aussi dans ses œuvres plus récentes consacrées à la vieillesse et à la mort. Quel écrivain croyant n'aurait rêvé de signer à sa place certaines pages sobres et si fraternelles en humanité d'*Une mort très douce*?

À mes frères dans la foi que le mouvement des femmes en

4. Paru dans le «Livres de poche» de chez Gallimard, en 1964.

Église préoccupe, je continuerai donc, malgré tout, à recommander la lecture tonique et dérangeante du *Deuxième sexe*: trente-sept ans après sa publication et en dépit de ses limites, ce livre fondateur renvoie à notre Église des questions désormais impossibles à esquiver pour l'avènement du Royaume. ■

Hélène Pelletier-Baillargeon

OÙ ALLEZ-VOUS CETTE ANNÉE?

Où allez-vous cette année? Depuis une trentaine d'années, un nombre croissant de gens des classes moyennes d'Occident se posent cette question entre Noël et les vacances d'été. Les plus riches se la posent une seconde fois un peu après la rentrée scolaire, parce qu'ils ont droit à la neige ou au soleil autour de Noël. À tout moment de l'année, on se demande «où êtes-vous allés?» Les plus «dans le ton» ne répondent pas par «nous avons fait...» Ce qu'on a fait, c'est visiter des pays étrangers, plus pauvres que le sien car c'est plus avantageux.

Ces questions ont déjà perdu beaucoup de leur innocence. Le voile que le tourisme jetait sur les inégalités Nord-Sud a été déchiré par les explosions et les détournements. Depuis longtemps certes on savait qu'il y avait certaines directions à éviter mais, en général, les révolutions dans les pays de soleil se tassaient assez rapidement. Avec la notable exception de Cuba. Les pays pauvres pouvaient être punis pour certaines erreurs politiques, il suffisait que quelques grandes chaînes d'agences touristiques conseillent à leurs clients d'éviter une direction et une économie nationale se trouvait en difficulté, les dirigeants comprenaient.

Ce que l'administration Reagan appelle en bloc, sans nuance et sans appel «le Terrorisme» révèle, entre autres choses, à l'opinion publique que les voyages en masse sont un privilège de classe et de race. Les Japonais à l'étranger ne font que confirmer la règle selon laquelle les vacances annuelles à l'étranger sont majoritairement réservées aux Blancs. Les autres sont souvent des travailleurs étrangers migrant entre leur village natal et leur lieu de travail.

Les actions terroristes dont les citoyens et les intérêts américains à l'étranger ont été la cible ont déclenché la mise en application par les États-Unis d'une politique dont le sommet a été atteint lors du raid contre la Libye. L'administration Reagan a promis la même chose à la Syrie et à l'Iran s'il était prouvé qu'ils ont participé à des actions terroristes et envisagé des actions clandestines contre la Libye. Le pays du colonel Kadhafi a été désigné comme source de tous les maux. Une certaine élite dirigeante à Washington voudrait réduire à la mauvaise volonté de quelques individus (Kadhafi, Assad, Khomeiny) un ensemble complexe de rapports entre les peuples qui a ses origines dans le colonialisme occidental. Le tourisme en est devenu, 25 ans après la décolonisation, l'aspect le plus voyant et le plus aisément saisissable. Ici et là dans le monde, on peut ignorer qu'une usine de son quartier a des machines américaines achetées avec des dollars provenant du secteur du tou-

risme, on ne peut ignorer un avion de la TWA, une plage ou un hôtel où les prix sont un système très efficace d'exclusion de la majorité nationale. On ne peut ignorer que la liberté de voyager est réservée aux autres.

Les touristes étrangers ne sont plus à l'abri, même retranchés dans leur ignorance des points chauds. La politique de leur gouvernement se retourne contre leur personne, particulièrement au Proche-Orient. Il est désormais impossible d'ignorer que la volonté des États-Unis d'imposer au Proche-Orient une solution qui exclut l'idée d'un État palestinien et l'OLP comme porte-parole du peuple palestinien, que l'incapacité de l'Europe communautaire de mettre au point une formule de paix valable pour la région et que le désir de l'URSS de profiter des erreurs de l'Occident sont les grands fournisseurs d'hommes pour les camps de formation aux techniques d'action violente.

Les touristes des pays riches ne sont plus à l'abri des problèmes de ceux dont ils visitent le pays ou la région, même retranchés dans leur Hilton ou leur Club Med. Et puis, il y a toujours le personnel et ces contacts sexuels si révélateurs des mentalités et des inégalités que masquent les brochures touristiques. C'est dans une caverne que la jeune Anglaise du *Passage to India* découvre l'âme de ses compatriotes coloniaux et celle, fière et offensée, des gens du pays. Il s'agit là évidemment d'une situation limite fouillée avec soin par un artiste. Des scènes plus banales comme l'arrivée d'un autocar dans un lieu où il existe des monuments, des curiosités ou des coutumes vivantes, sont tout aussi instructives. Les gens du pays qui regardent descendre les touristes voient que l'autocar est rutilant et climatisé. Eux voyagent dans des autocars démodés, sales et bruyants. Les touristes descendent: pris ensemble ou séparément, leurs valises, leurs vêtements, leurs montres, leurs caméras ou leurs prothèses représentent une somme supérieure à l'épargne que l'homme du pays peut accumuler dans toute sa vie. L'inatteignable richesse vient à vous et devient un symbole vivant. De là le sens atroce de certains attentats.

C'est ce qui explique aussi qu'un plus grand nombre d'Américains s'éloignent des points chauds et choisissent des directions plus fraîches comme le Canada et même l'Alaska. L'été 86 devrait permettre une saine réflexion sur le sens véritable du tourisme Nord-Sud et cela pourrait être une excellente occasion de redécouvrir le sens du voyage qui est d'abord une quête de la vérité. ■

Jean-Pierre Richard

HAÏTI: CHACUN SON PROJET?

Haïti libérée, il faudrait adresser à Dieu et à tous ses saints une prière urgente: Seigneur, délivrez-nous de nos amis! Tout un chacun, en effet, s'empresse de se rendre en Haïti afin d'obtenir la caution de celui-ci ou de celui-là et de mettre sur pied un «projet de développement», le projet qui fera entrer les Haïtiennes et les Haïtiens dans le pays où coulent le lait et le miel.

Rares sont les bailleurs de fonds qui ont saisi que la situation, en Haïti, ne se résumera pas à un simple changement de personnel politique mais s'enlène sur une transformation du régime politique. La plupart manifestent une bonne volonté évidente, un désir non dissimulé de profiter de l'ouverture actuelle pour... «aider». Un dernier carré, enfin, cultive, comme avant le 7 février 1986, le paternalisme de jadis. L'argent, croit-il, lui donne encore le pouvoir, abusivement confondu avec un droit, de dicter ses conditions, de poursuivre sa collaboration avec des répondants haïtiens de son choix, fussent-ils corrompus ou politiquement liés à la dictature duvaliériste.

Côté haïtien, hâte et impatience de reconstruire le pays en conduisent certains à échafauder les projets les plus abracadabrants. Les plus affairistes sont prêts à accepter n'importe quoi, de n'importe qui. D'autres, au nom de l'urgence, tiennent le même discours sur la pauvreté et refusent toujours de remonter à ses causes. D'autres enfin, et nous en sommes, s'appliquent à mener l'opération «déchoukage» dans le domaine de la coopération internationale afin de réorienter celle-ci pour le plus grand bien de notre pays et de son peuple.

Cela nous conduit à réclamer le contrôle politique des projets menés en Haïti. C'est à nous de les définir, non aux organismes ou aux gouvernements étrangers, car la vision de société qui les sous-tend doit être la nôtre, non la leur. En ce sens, nous ne pouvons admettre que les projets de coopération soient porteurs d'intolérance. Le duvaliérisme, par sa volonté d'occuper tout l'espace social et politique, a exacerbé les divisions de la société haïtienne. Aussi, tout projet dont le but, explicite ou inavoué, serait d'opposer une fraction de la société

haïtienne à une autre, participerait d'un même totalitarisme duvaliériste.

Nous ne pouvons donc endosser des projets qui conduiraient des Haïtiens à en rejeter d'autres pour des motifs exclusivement idéologiques. Si les valeurs de certains ne nous conviennent pas — et c'est notre droit de les rejeter — nous n'avons qu'un choix: proposer à notre peuple des valeurs alternatives et les rendre crédibles par notre engagement. Le peuple saura nous départager.

Les projets, pour être valables, doivent viser deux objectifs fondamentaux: accroître l'autonomie du peuple haïtien d'une part, renforcer son organisation sociale d'autre part. Pour les atteindre, on devra certainement passer par la suppression des projets-béquilles. Haïti, sous Duvalier, était devenue la terre d'élection de maints organismes ou groupes en quête d'une justification de leur caractère international. Prétexte à subvention, on se servait du pays comme tremplin, pour se valoriser et accroître le prestige de son institution. Haïti ne peut demeurer ni un champ d'expérimentation, ni un alibi des actions des uns et des autres. Nous n'avons jamais été dupes des intentions proclamées: nous sommes en droit d'aller au-delà de celles-ci, de trier et de ne retenir que les projets susceptibles de nous grandir et non de nous rabaisser.

Pour l'heure nous avons surtout besoin d'outils susceptibles de nous permettre de rendre irréversible le processus enclenché avec la chute de Jean-Claude Duvalier. Dans tous les domaines, mais en privilégiant l'organisation sociale du peuple afin de mettre en place les contre-pouvoirs qui équilibreront l'État, ses fonctionnaires et ceux qui gravitent autour d'eux. Sous notre contrôle, sans exclure que nous accepterons d'être accompagnés par ceux qui endossent nos priorités et nos objectifs.

Haïti ne sera pas un pays vivant en autarcie. Nous en ferons un pays respecté et digne. Tout simplement. ■

Renaud Bernardin

LA RÉPRESSION AU SALVADOR

« Pour moi, il ne fait guère de doute que la répression au Salvador continuera d'augmenter. Elle a déjà très notablement augmenté depuis un an. » C'est un syndicaliste new-yorkais des Travailleurs unis de l'automobile, Charles Kernaghan, qui, après un séjour de quelques semaines au Salvador, rapportait ce témoignage lors d'une soirée d'information au YMCA de Montréal, le 5 avril dernier. Visiblement préoccupés par ce qu'ils ont vu, Kernaghan et son compagnon de voyage, Ken Walters, ont décrit la répression sélective qui frappe les dirigeants du mouvement syndical, mouvement qui est en train de se transformer en une donnée politique fondamentale. L'article qui suit est basé sur leurs témoignages.

Même si elle n'est pas aussi massive que pendant les années 1980-82, l'augmentation de la répression dans les villes est

significative et témoigne de la détérioration du gouvernement démocrate-chrétien de Jose Napoleon Duarte, au pouvoir depuis deux ans. Incapable, jusqu'à maintenant, de vaincre la guérilla et investissant dans la guerre des sommes d'argent sans cesse croissantes (45% du budget national en 1985), le gouvernement Duarte est maintenant aux prises avec un mouvement syndical en pleine mobilisation. Au cœur d'une guerre civile qui oppose le gouvernement au FMLN-FDR, ce mouvement syndical pèse de tout son poids sur la scène politique.

La mobilisation actuelle n'est pas sans rappeler celle qui, à la fin des années 70, avait joué un rôle primordial dans la crise politique de 1979-80. On se souvient que la répression, en 1980 et en 1981, avait complètement démantelé le mouvement: seuls restaient, sur la scène syndicale, l'Union populaire démocratique (UPD) et quelques autres syndicats qui appuyaient le parti démocrate-chrétien (PDC) — et qui ont d'ailleurs contribué à le

faire élire au début de l'année 1984. Aujourd'hui, cependant, non seulement le mouvement syndical d'opposition est-il presque redevenu le front ample qu'il était il y a quelques années, mais en plus, la base syndicale du PDC s'est jointe aux secteurs de l'opposition!

La création de l'Union nationale des travailleurs salvadoriens (UNTS), le 8 février dernier, est un exemple de cette radicalisation. L'UNTS regroupe quatre centrales syndicales (secteurs coopérativiste et public, notamment) qui faisaient partie jusqu'à tout récemment de la base sociale traditionnelle du PDC. Le 21 février dernier, l'UNTS convoquait une manifestation pour protester contre les mesures d'austérité décrétées par Duarte à la fin janvier: 50 000 personnes ont répondu à l'appel et marché dans les rues de San Salvador.

C'était la plus grande manifestation depuis 1980, et elle a montré que les secteurs proches du FMLN et les secteurs plus réformistes se mobilisent désormais ensemble: la tendance à l'unité se confirme donc. Unité dans les structures syndicales qui se traduit par la création de plusieurs comités-parapluies, et unité dans les demandes, surtout, dont les principales sont 1) le dialogue entre le gouvernement et le FMLN-FDR pour trouver une solution négociée à la guerre et 2) des réformes économiques et sociales. Celles-ci sont de plus en plus urgentes et on voit pourquoi le mouvement syndical est de nouveau aussi fort: l'inflation est de 30%, le chômage et le sous-emploi dépassent les 50% et les mesures d'austérité décrétées en janvier, qui incluent notamment une dévaluation de l'ordre de 100% de la monnaie nationale, ont immédiatement fait grimper les prix de plusieurs produits tels que l'essence, les médicaments et les fertilisants.

La réponse du gouvernement Duarte aux syndicats a été de les traiter systématiquement de «subversifs» et de «membres du FMLN»: les mêmes accusations qui sont invoquées depuis les terribles années 80-82 pour briser les syndicats et emprisonner leurs membres. L'UNTS, qui a été accusée, en a appelé à l'ONU; dans une lettre adressée au secrétaire général Javier Perez de Cuellar, elle a accusé le gouvernement Duarte d'intimider ses membres en la liant à la guérilla et a précisé que «cette attitude nous inquiète car, au Salvador, lier un organisme ou une personne au FMLN équivaut à une sentence de mort». Le 17 mars suivant, Elmer Antonio Acosta, un membre de

l'UNTS se faisait assassiner par balles devant sa maison.

D'autres syndicats ont aussi été victimes de répression. Le secrétaire général du syndicat des travailleurs des télécommunications (ASTTEL), Rafael Sanchez, a été congédié de son travail en janvier dernier. La loi salvadorienne n'autorise pas les entreprises à retirer à un employé sa représentation syndicale, mais elle les autorise à congédier l'employé sans préavis ni compensation financière: une fois congédié, l'ex-employé n'a plus le droit, évidemment, d'appartenir au syndicat. Plusieurs syndicats ont été décapités de cette façon. Quelques semaines plus tôt, le 8 novembre, la Police du Trésor avait enlevé les deux fils, âgés de 18 et 22 ans, de Humberto Centeno, un autre dirigeant du syndicat ASTTEL. Tous deux ont été torturés dans les locaux de la Police du Trésor avant d'être transférés au pénitencier de Mariona, où ils sont emprisonnés encore aujourd'hui.

Mais la répression ne touche pas que les syndicats. D'après l'organisme catholique salvadorien Socorro Juridico Cristiano — dont l'objectivité est au-dessus de tout soupçon —, l'armée, les corps de sécurité et les corps paramilitaires ont commis, pendant l'année 1985, 1655 assassinats politiques: une moyenne de 4,5 assassinats par jour.

Depuis l'élection de Napoleon Duarte, les médias ne parlent plus beaucoup du Salvador. Ce n'est pas un hasard. Fortement appuyée par l'administration Reagan, son élection était largement destinée à faire croire, aux États-Unis et sur la scène internationale, que la dictature militaire et la répression appartenaient désormais au passé. Mais l'image démocratique qu'on a collée à Duarte ne sert en fait qu'à mieux dissimuler une guerre dite «de faible intensité»¹ dont le but est d'éliminer le mouvement révolutionnaire — sans parler des syndicats.

«L'administration Reagan nous ment sans arrêt», constatait Kernaghan lors de la soirée d'information au YMCA. «Elle ment sur les bombardements dans les zones rurales, elle ment sur le système juridique salvadorien, elle ment sur le nombre de manifestants dans les rues. Sa politique au Salvador repose largement sur l'ignorance de la population».

La crise politique au Salvador n'est pas terminée. L'ampleur croissante de la mobilisation syndicale et la répression qu'elle rencontre en témoignent. Il appartient à la communauté internationale de réagir et de relever le défi de la solidarité que commande cette situation de guerre de «faible» intensité. ■

Caroline Jarry

Rédactrice à Salvapresse

1. Voir «Le Salvador, un nouveau Vietnam» de Sandra Pentland et Karl Lévêque dans *Relations*, No. 518, mars 1986.

LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉO

- la qualité de l'information
- quel avenir pour le Québec?
- la peine de mort
- la concertation dans les relations de travail
- le Livre vert sur la famille
- génétique et maternité
- l'immigration au Québec
- le quart monde
- mobiliser la jeunesse?
- L'Éthiopie, un an après
- Vatican II confirmé?
- L'Afrique du Sud
- Spécial Haïti
- L'Église de Montréal
- Le ticket modérateur



Vous pouvez emprunter ces cassettes (location: pour 1 semaine: 5\$ plus les frais d'envoi) ou même en commander une copie (25\$ plus les frais). Veuillez préciser le format de la cassette désirée (Beta ou VHS) et le sujet.

Adressez vos commandes à Pierre Bélanger, Centre justice et foi,
25, Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 (514) 387-2541.

dépêches

Au moment où certains opposants à l'avortement semblent prêts à recourir à tous les moyens, même les plus violents, pour faire valoir leurs arguments, les évêques catholiques viennent de publier **Aimer et respecter la vie**, un court texte dont voici un extrait: «(Nous insistons) cette fois sur cet amour authentique qui doit inspirer toutes les initiatives visant le respect et la protection de la vie humaine. (...) Nous remercions et nous encourageons toutes les personnes qui oeuvrent au service de la vie humaine, du moment de la conception jusqu'à la mort. D'une façon toute particulière nous saluons ceux et celles dont le dévouement inlassable n'a d'égal que la tendresse, la sensibilité et la détermination qui les animent. Car ce n'est pas par des actions inspirées par la violence que la vie pourra échapper à la violence. (...) Nous désirons exprimer notre gratitude (à) ceux et celles qui accompagnent de leur appui les familles et les femmes et les enfants en détresse; (à) ceux et celles qui se dévouent à l'éducation et à la promotion de la vie humaine; (à) ceux et celles enfin qui tentent d'améliorer les structures sociales, y compris les lois civiles, les politiques et les programmes sociaux.» Dans un débat qui suscite autant de passion, nul doute que ces paroles d'évêques auront plus de chances d'être entendues par les femmes vivant des grossesses difficiles que les cris de ceux qui hurlent leur intolérance. La lettre des évêques prouve que la fermeté dans la défense de principes fondamentaux n'exclut pas la compréhension et l'ouverture.

De bonnes nouvelles pour les abonnés du téléphone. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) vient de rendre publiques ses nouvelles modalités de service **pour protéger les abonnés du téléphone**. André Bureau, président du CRTC, a déclaré: «Les nouvelles modalités, beaucoup plus précises que les anciens règlements, protégeront davantage les intérêts légitimes des abonnés tout en facilitant la bonne gestion des affaires de la compagnie. Elles comprennent des dispositions stipulant les conditions en vertu desquelles le service peut être débranché, la responsabilité du transporteur dans les cas d'interruption du service ou de négligence et la protection de la confidentialité des renseignements sur l'abonné».

Six des onze responsables religieux du **mouvements des sanctuaires** en faveur des réfugiés latino-américains cherchant asile aux États-Unis viennent d'être reconnus coupables. Cette victoire du gouvernement fédéral américain pour-

rait cependant se retourner contre lui. La publicité faite autour des procès, les témoignages entendus, la fermeté des religieux qui ont soutenu qu'il fallait faire passer la protection des droits fondamentaux avant l'obéissance à des lois jugées injustes, tout cela a fortement marqué l'opinion publique américaine. Il semble que la population soit de plus en plus favorable au mouvement et quatorze villes — dont Los Angeles et San Francisco — se sont déjà déclarées «sanctuaires». Plus encore, le gouverneur du Nouveau-Mexique, Tony Anaya, a déclaré tout son territoire «sanctuaire», accusant l'administration Reagan de ne pas respecter la charte des Nations unies pour les réfugiés.

La Conférence épiscopale chilienne vient de demander au gouvernement Pinochet de revoir la constitution de 1980. Dans leur document intitulé **Justice ou violence**, les évêques chiliens soutiennent que le pays ne pourra jouir de la paix civile tant que les aspirations de la majorité ne seront pas reconnues. La révision de la constitution pourrait ouvrir la voie à la démocratie au Chili et ainsi mettre fin à l'engrenage de violence qui ravage toujours le pays. Les évêques chiliens sont on ne peut plus clairs: seuls des changements importants à la direction du pays peuvent amener la paix sociale. De même, devant les disparitions, les arrestations arbitraires, les assassinats politiques, les évêques réclament que justice soit faite avec efficacité et célérité. Ce document a suscité des réactions diverses dans le pays. L'opposition et le parti gouvernemental l'accueillant plutôt favorablement pendant que, des deux côtés, des voix extrémistes contestent la compétence de l'Église dans la direction des affaires politiques du pays. (IPS)

On ne sait pour quelles raisons les autorités canadiennes ont décidé d'engager des procédures d'expulsion contre le responsable de l'agence de presse cubaine Prensa Latina, **Alberto Rabilotta**. Monsieur Rabilotta vit au Canada depuis 1970, est marié à une enseignante canadienne et, jusqu'ici, n'avait connu aucun démêlé avec la justice ou les autorités canadiennes. Plusieurs personnalités canadiennes et québécoises ont déjà publiquement pris la défense de monsieur Rabilotta; toutes ces personnes se sont dites convaincues qu'il n'a jamais eu d'activité susceptible de constituer une menace pour la sécurité canadienne, comme le soutient monsieur Rabilotta lui-même. Souhaitons que la lutte légitime contre le terrorisme n'amène pas les autorités canadiennes à commettre de graves abus au nom de la sécurité nationale...

DOSSIER

un nouveau contrat social?

Dans le domaine de la santé et des services sociaux - comme d'ailleurs en éducation - la Révolution tranquille s'était faite sous le signe de l'universalité et de la professionnalisation. Pour réduire ses déficits, le gouvernement du Québec promeut aujourd'hui les "rationalisations", fait appel au bénévolat et part à la chasse des fraudeurs de l'aide sociale. On parle même de ticket modérateur.

FAS/CSN



La Commission Rochon

LE PRIX DE LA SANTÉ

par Jean-Pierre Bélanger

Direction de l'analyse et de l'évaluation des programmes
Fédération des CLSC du Québec

Nous sommes-nous donné un système public de santé et de services sociaux au-dessus de nos moyens? La carte-soleil pousse-t-elle à l'abus des soins médicaux quand il faudrait plutôt mettre l'accent sur la prévention? Quelles seraient les conséquences sociales et budgétaires d'un ticket modérateur? Pour répondre à ces questions, et pour "assurer le maintien et le développement des services de santé et des services sociaux", la Commission Rochon tient présentement des audiences publiques. Membre de cette commission d'enquête de juin 1985 à janvier 1986, Jean-Pierre Bélanger présentait la communication que voici, lors de la soirée *Relations* du 5 mai.

Créée en juin 1985, confirmée globalement par un décret du gouvernement Bourassa en date du 29 janvier 1986, la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, ou plus simplement si l'on préfère «la Commission Rochon», a pour mandat principal d'étudier deux problèmes majeurs du système de santé: son fonctionnement et son financement. Quinze ans après le début des travaux de l'autre commission (la Commission Castonguay), qui avait amorcé la réforme des services de santé et des services sociaux au Québec, la nouvelle commission est chargée de faire le point sur cette réforme et de proposer les corrections de trajectoire qui pourraient être nécessaires.

Un mandat large

Le libellé du mandat de la commission devrait lui permettre de se situer dans un contexte plus vaste, et notamment d'évaluer le système actuel sous l'angle de l'amélioration de la santé, qu'il doit aussi contribuer à promouvoir.

Très tôt dans son cheminement, la

commission a voulu situer sa démarche dans cette «voie» plus large. Les services de santé ne sont en effet qu'un des éléments qui peuvent améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population. À plus d'un égard, ils n'en sont pas non plus l'élément le plus déterminant puisque l'environnement physique ou socio-économique, les habitudes de vie, le milieu de vie et l'héritage biologique peuvent peser plus lourd. Mais il est effectivement normal et opportun que le système de services de santé et de services sociaux soit évalué en fonction de son rôle dans l'amélioration de l'état de santé et du mieux-être de la population du Québec.

La commission ne saurait, cependant, remplir adéquatement son mandat sans proposer des solutions aux problèmes de fonctionnement et de financement auxquels sont confrontés les services de santé et les services sociaux. Elle devrait notamment, dans ce contexte, aborder la question du ticket modérateur.

En ce qui a trait au fonctionnement, on parle le plus souvent de lourdeur dans les mécanismes décisionnels, de chassée-gardée institutionnelle, de duplication, de manque d'intégration des services, d'in-

capacité d'opérer les rationalisations nécessaires. Quelques exemples plus spectaculaires ont été plus souvent soulignés: pourquoi l'hôpital Notre-Dame se lance-t-il dans les transplantations cardiaques à un mille à peine de l'Institut de cardiologie, alors qu'il est déjà aux prises avec un déficit de plus de 10 millions? Pourquoi le Conseil régional de Montréal, après cinq ans de guérrilles juridiques, n'a-t-il pas encore été capable d'amener deux centres hospitaliers du centre-ville à modifier leur vocation pour accueillir un plus grand nombre de malades chroniques et désengorger ainsi les institutions voisines?

Ces problèmes sont réels. Le cadre juridique actuel accorde une très grande autonomie aux administrations locales. Certains se demandent même si le «pouvoir de directive» du ministère existe vraiment et si les établissements sont réellement tenus de suivre à la lettre l'avalanche de courrier qui provient du ministère.

Celui-ci ne disposerait en effet, au-delà du pouvoir d'incitation et de persuasion, que d'un pouvoir extrême de mise en tutelle. Or, c'est là un recours ultime dont il faut user avec modération puisqu'il en vient à nier les bases juridiques du réseau.

L'organisation actuelle des services enjoint aussi les établissements de satisfaire à deux obligations devenues maintenant contradictoires. Ils doivent chercher à atteindre l'équilibre budgétaire dans le cadre des moyens qu'on leur alloue en même temps qu'ils ne peuvent, selon la loi, refuser de rendre les services nécessaires. Or ceux qui jugent de la nécessité de ces services, en l'occurrence les professionnels de la santé et particulièrement les médecins spécialistes n'assument aucune responsabilité financière quant à l'utilisation des ressources de l'hôpital. Par contre, l'administration n'a guère de contrôle sur les décisions qu'ils prennent.

Des problèmes réels donc, dont on attend de la commission qu'elle trouve la solution. Ou qu'elle ouvre du moins des voies de solutions.

Le financement

On a aussi beaucoup parlé, ces dernières années, des problèmes de financement du réseau des services de santé. Mais il s'agit de problèmes que l'on situe dans des perspectives fort divergentes selon le côté de la clôture où l'on se situe. Ainsi, du point de vue des centres hospitaliers, les budgets consentis sont insuffisants puisqu'on doit aller en déficit année après année, que, faute de moyens, les urgences sont engorgées, et que trop de lits de courte durée sont fermés ou occupés par des malades chroniques qui seraient mieux à leur place ailleurs.

Le gouvernement d'autre part est aux prises avec de sérieuses contraintes budgétaires et il voit avec appréhension augmenter les coûts d'un système de services qui gruge à lui seul plus du tiers de son budget. Il faut d'ailleurs situer ces craintes dans un contexte où le gouvernement et ses organismes de contrôle, et au premier chef le Conseil du trésor, connaissent mal le réseau des services de santé et des services sociaux et ne savent pas très bien ce qui s'y passe. C'est le cas de le dire, ils apprennent d'abord les problèmes par les journaux.

Pour mieux comprendre «ce qui s'y passe» au plan financier, il vaut la peine de prendre un peu de recul et de compa-

rer notre situation à celle de nos voisins.

Pour ce faire, il convient d'abord d'établir une distinction fondamentale entre les «dépenses publiques» de santé qui sont assumées par l'État et les «dépenses totales» de santé, qui comprennent en sus toutes les dépenses de santé défrayées directement par les individus (par exemple, les médicaments, sauf pour les personnes âgées et les bénéficiaires d'aide sociale, les soins dentaires pour adultes, le coût des chambres privées ou semi-privées à l'hôpital).

À cet égard, la comparaison avec nos voisins nous montre que les dépenses totales de santé au Québec sont moins élevées qu'ailleurs. En 1982, ces dépenses totales per capita étaient de 1166\$ au Québec, de 1201\$ en Ontario et de 1365\$ aux États-Unis¹. Il n'y a donc pas

comprend mieux la nervosité et la sensibilité qu'on a développée à l'égard de l'évolution des coûts de la santé.

Moins cher qu'ailleurs?

Par ailleurs, cette même étude des coûts comparatifs nous enseigne que la croissance relative des coûts globaux de santé a été moins rapide au Québec qu'ailleurs au cours des dernières années. Ainsi, de 1975 à 1982, la part des dépenses totales de santé dans le produit intérieur brut du Québec (PIB), qui mesure en quelque sorte notre richesse collective, a augmenté de 4,6% alors que cette croissance était de 7,6% dans l'ensemble des pays occidentaux².

Or c'est justement à cause du rôle



FAS/CSN

nécessairement gaspillage chez nous même si, collectivement, nous sommes moins riches que nos voisins.

L'image change cependant lorsqu'on prend en considération la part de ces dépenses de santé qui sont assumées par le secteur public, et donc par l'État. Cette proportion est de 80% au Québec, de 70% en Ontario et de 42% seulement chez nos voisins américains.

Collectivement nous ne nous en portons pas plus mal. Nous pouvons même nous en porter mieux comme individus dans la mesure où chacun est protégé contre les coups du sort par une assurance collective plus étendue. Mais l'État, par contre, doit supporter un fardeau plus lourd puisque ces dépenses élargissent son budget, qui est déjà déficitaire. On

majeur du secteur public en matière de santé au Québec que le contrôle de la croissance des coûts a pu être efficace. En fait, ce contrôle s'est exercé de différentes façons dans le temps et selon les secteurs:

— dans le secteur hospitalier, de 1970 à 1975, on a surtout cherché à réduire le nombre de lits excédentaires;

— de 1975 à 1982, on a par contre surtout cherché à réduire le nombre d'employés nécessaires par lit mais sans vraiment toucher cependant au niveau de rémunération;

— en ce qui concerne les services médicaux, on maintient constants les tarifs de 1971 à 1976 mais on ne peut cependant pas empêcher un glissement

1. Ces chiffres sont tirés d'une étude faite par A.P. Contandriopoulos et A. Lemay, *L'évolution et la structure des coûts du système de santé*. Groupe de recherche Interdisciplinaire en Santé (GRIS), Université de Montréal, avril 1986.

2. Idem, p. 24

LE MANDAT DE LA COMMISSION

Conformément au décret du 29 janvier 1986 adopté par le Gouvernement du Québec, la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux a pour mandat:

- d'évaluer le fonctionnement et le financement du système des services de santé et des services sociaux en regard de ses objectifs et, plus particulièrement:
 - les fonctions des différentes parties du système des services de santé et des services sociaux incluant: les responsabilités réciproques du ministère de la Santé et des Services sociaux, des conseils régionaux et des établissements; la coordination des niveaux de décision; le rôle des professionnels au sein du système; les mécanismes de participation du milieu et de concertation avec les principaux collaborateurs externes au système

- de santé et de services sociaux;
- le financement des services de santé et des services sociaux en tenant compte notamment: des facteurs influençant l'offre et la demande des services; du développement technologique; du niveau et des modes possibles de financement; du processus de décision pour l'allocation des ressources; des mécanismes d'évaluation et des contrôles;
- d'étudier les diverses solutions possibles aux différents problèmes que connaît le système des services de santé et des services sociaux;
- de faire au Gouvernement les recommandations qui lui semblent les plus appropriées pour assurer le maintien et le développement des services de santé et des services sociaux.

de la pratique vers les actes les plus payants, ce qui, en l'absence d'une hausse des tarifs, constituait une forme d'auto-indexation;

— de 1976 à 1982, on a haussé les tarifs mais on a contrôlé le volume d'actes que pouvait poser chaque professionnel (plafonds trimestriels de revenus).

Le problème, au Québec, ce n'est donc pas que les dépenses publiques de santé ont augmenté à un rythme trop rapide; c'est plutôt qu'au départ nous nous sommes collectivement dotés d'un système de santé plutôt généreux par rapport à notre richesse collective. Ainsi, en 1970, les dépenses totales de santé au Québec représentaient 7,8% du PIB alors qu'elles représentaient 5,6% dans la moyenne des pays occidentaux³. Depuis, l'écart n'a cessé de s'amenuiser. Et cela, encore une fois, grâce en bonne partie au contrôle public plus serré.

Cependant, il faut bien se rappeler ici que nous jugeons de l'importance du secteur de la santé par rapport à notre richesse collective. Or le fait que notre PIB soit inférieur à celui de nos voisins ontariens ou américains ne semble pas avoir freiné les aspirations collectives des Québécois vers un système relativement généreux de services de santé. En d'autres termes, même si nous étions collectivement plus pauvres, nous aspirions à un même niveau et à une même qualité de services de santé que nos voisins. Rappelons-nous d'ailleurs que cet écart n'est pas récent: il existait avant l'instauration de l'assurance-maladie et même avant qu'on n'introduise l'assurance-hospitalisation. Il s'agit donc d'un choix collectif dont les racines sont profondes.

Préparer l'avenir

Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème de financement dans le système de santé. Mais en réalité, c'est moins le passé qu'il faut réparer que l'avenir qu'il faut préparer. Or les pressions pour que les coûts de santé augmentent au cours des prochaines décen-

Quand c'est le consommateur qui décide du niveau de biens et de services qu'il achètera, le ticket modérateur peut avoir un effet; mais telle n'est pas la situation dans le domaine de la santé. Une fois que le patient a pris la décision de consulter un médecin, c'est ce dernier principalement qui décide des services qui seront consommés. Dans ce contexte, l'effet d'un ticket modérateur sur les coûts du système public de santé se trouve considérablement réduit.

nies sont nombreuses. On peut signaler notamment:

— les pressions engendrées par le vieillissement de la population. Il nous faudra opérer à ce niveau, une énorme transition collective et nous préparer à consentir autant d'efforts que nous l'avons fait en matière d'éducation des jeunes (en essayant si possible d'éviter les mêmes erreurs, diront certains);

— l'évolution technologique qui, malgré ses apports positifs, a pour défaut d'accroître le fossé d'information entre le professionnel et son patient;

— le vieillissement des équipements hospitaliers qui doivent être remplacés;

— l'accroissement du nombre de professionnels et le glissement progressif vers des actes ou des modes de pratique plus coûteux.

Dans ce contexte, le ticket modérateur apparaît-il comme un moyen valable de solutionner ces problèmes? On peut en douter fortement. Une partie de l'explication tient aux caractéristiques de ce champ de consommation que constituent les services de santé.

Le ticket modérateur

Dans les autres secteurs de consommation, c'est le consommateur qui décide du niveau de biens et de services qu'il consommera et cela en fonction de ses besoins, de ses revenus, des priorités qu'il s'est données... Dans ces secteurs,

3. Idem.

l'instauration d'un ticket modérateur peut avoir un effet: le coût supplémentaire imposé peut amener certains individus à renoncer à tel service qui ne leur apparaît pas nécessaire.

En matière de santé, la situation est tout autre. Le consommateur décide de se rendre chez le médecin. Mais à partir de ce moment, c'est le médecin principalement qui décide, en fonction de l'évaluation qu'il fait, des autres services qui seront consommés: médicaments prescrits, référence à d'autres services diagnostiques ou à d'autres spécialistes; le médecin décide même de l'hospitalisation. Dans ce contexte, l'effet d'un ticket modérateur se trouve considérablement réduit.

Un tel ticket modérateur, s'il était instauré en matière de services de santé, devrait donc plutôt être reconnu pour ce qu'il est: un impôt, un tarif qui servirait avant tout à aider l'État à solutionner une partie de ses problèmes budgétaires.

La Commission Rochon, à cet égard, arrive à point: la situation financière des services de santé au Québec n'est pas désespérée. Elle est au contraire relativement saine, quoiqu'elle se trouve affectée par de nombreux problèmes de fonctionnement (déficits, engorgement des urgences...) Ce qui importe

avant tout, c'est de préparer l'avenir, sinon les pressions que nous ressentons déjà aujourd'hui deviendront intolérables.

Le budget du Québec

Ce tour d'horizon du financement des services de santé serait cependant incomplet si on ne le situait pas dans le cadre plus large du budget de l'ensemble du gouvernement du Québec.

Et ici, le problème majeur, c'est avant tout le ralentissement de la croissance économique. En période de croissance rapide, l'État peut absorber sans trop de problèmes les hausses de coûts des programmes qu'il a mis en place.

Les perspectives réalistes, à cet égard, nous indiquent plutôt que les taux de croissance économique resteront positifs mais à un niveau relativement modeste au cours des prochaines années, voire des deux prochaines décennies⁴. Or, comme l'évoquait Michel Albert dans *Le pari français*, l'État-providence vaque allègrement lorsque les taux de croissance réels avoisinent les 5% par an. On peut alors absorber les coûts croissants des programmes existants et en développer quelques nouveaux. À 3% de croissance par an, l'habit gêne aux entournures. En bas de ce seuil, les coutures éclatent.

Mais voilà: les périodes prolongées d'abondance seraient terminées. Selon l'économiste français Jean Fourastié, l'abondance des trente années qui ont suivi l'après-guerre (les «trente glorieuses» selon son terme) ne reviendra plus de sitôt. Il faut plutôt se préparer à une

longue période où la croissance économique restera positive mais modérée (de 2 à 3% par an au Québec, en termes réels et en moyenne par an).

Le budget du gouvernement du Québec, comme celui du fédéral d'ailleurs, subit déjà d'énormes pressions. On ne peut prévoir à court terme que ces pressions vont diminuer. Elles s'exerceront dans tous les secteurs.

Pourtant, la part des dépenses de santé dans le budget du Québec a déjà diminué de 25,8% en 1972 à 20,0% en 1982. C'est donc que les dépenses et les contraintes (y compris la hausse du remboursement des dettes et l'effet désastreux de la hausse des taux d'intérêt) ont été plus fortes ailleurs.

Compte tenu de sa situation budgétaire qui l'a déjà obligé à opérer un freinage (brutal) dans ses dépenses, compte tenu surtout peut-être des effets des compressions importantes que le gouvernement fédéral devra opérer au cours des prochaines années, et qui se traduiront nécessairement par d'autres coupures à l'endroit des provinces, la Commission Rochon arrive vraiment à point nommé pour situer plus justement les enjeux en ce qui a trait à l'évolution de notre système de services socio-sanitaires. Il faut bien sûr procéder aux réaménagements nécessaires mais les perspectives d'ensemble que dégagera la Commission Rochon seront indispensables. Le réseau de l'éducation et l'ensemble de notre système de sécurité du revenu auraient sans doute mérité les mêmes efforts de réflexion... ■

4. En collaboration avec Pierre Lamonde, nous avons fait d'ailleurs une analyse détaillée de ces tendances dans *L'utopie du plein emploi: croissance économique et aspirations au travail, Québec 1971-2001*, Boréal Express, avril 1986.

Vient de paraître

TEL EST L'AMOUR DE DIEU

par Lucie Lépine

L'auteure a regroupé dans ce livret de 44 pages plus d'une centaine de citations bibliques de l'Ancien et du Nouveau Testament témoignant toutes de l'amour de Dieu pour les hommes et les femmes à travers les siècles. La lecture de ces pages nous fait découvrir combien le Dieu biblique est un Dieu aimant, fidèle, compatissant.

Un substitut original qui, dédié, peut très bien remplacer vos cartes de souhaits ou de remerciements. En vente à nos bureaux.

PRIX: 0,75\$ l'unité

+ 10% pour frais d'envoi (minimum: 0,50\$)

5% de réduction sur 50 à 99 exemplaires

10% sur 100 exemplaires et plus

SCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent #519, Montréal H2R 2Y1 (514) 274-4381

LE BÉNÉVOLAT EN OTAGE?

par Gisèle Turcot

Rien de plus évangélique que de mettre gratuitement son temps et sa compétence au service d'autrui et que d'y investir son cœur. Des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois le font à longueur d'année en divers domaines. Mais on parle de plus en plus de coupures et de rationalisation dans le monde de la santé et des services sociaux. Dans ce contexte, la suppléance peut devenir un piège.

Depuis le retour du beau temps, je revois Lucienne Trottier filant à belle allure sur sa bicyclette, en direction du CLSC. Son panier est plein de nouvelles des personnes âgées qu'elle visite à domicile. Elle les connaît bien, depuis le jour où, devenue veuve, elle a décidé de faire du bénévolat. Son travail s'est avéré si efficace, son approche si chaleureuse, que le coordonnateur des services sociaux lui a soufflé à l'oreille: «Pourquoi ne pas poser ta candidature au nouveau poste d'auxiliaire familiale?»

sionnelle du CLSC participera à la formation des bénévoles.»

Lucienne circule toujours à bicyclette, moins souvent que d'habitude; de temps à autre, le Centre de bénévolat l'invite à donner son témoignage aux bénévoles qui font l'apprentissage des services à domicile...

Au fur et à mesure que les programmes sociaux sont soumis à une révision, nous voyons apparaître dans le jeu de cartes de la politique canadienne les atouts

insu ou à ciel ouvert, ne serait-ce que par le biais des critères de financement.

Que faut-il craindre au juste, puisque ce sont les politiques, les programmes et les services sociaux que les gouvernements entreprennent de mettre à jour? Les réflexions qui suivent veulent éclairer quelques éléments du débat qui est amorcé au Québec en vue d'un nouveau partenariat social.

De quel bénévolat s'agit-il?

Le Dictionnaire canadien des relations de travail définit le bénévole comme «une personne qui accomplit volontairement une activité sans rémunération. Le travailleur bénévole n'est pas lié par un contrat de louage de services»¹. Il fait quelque chose «de bonne grâce», ajoute le petit Robert. Le gouvernement canadien, quant à lui, a désigné sous le terme d'*action volontaire* l'ensemble du travail accompli bénévolement par 2,7 millions de personnes dont il a étudié l'activité en 1979-80².

D'après l'une de ces études, les bénévoles représentent 15,2% de la population d'âge actif; 54% sont des femmes et 46% des hommes. Le taux de participation le plus fort se situe entre 25 et

PROPORTION D'ACTIVITÉ BÉNÉVOLE PAR GENRE D'ORGANISME

Services sociaux	31,5%
Organismes religieux	25,5%
Loisirs et sports	24,1%
Enseignement	16,3%
Santé	7,9%
Organismes politiques	4,4%
Organismes communautaires	3,2%
Autres	9,1%

C'était il y a cinq ans. Après la discussion du budget 1986-87, la direction du CLSC a fait circuler une directive interne: «Vu les coupures annoncées par le MAS, nous devons diminuer le personnel et réduire les services. Après entente avec le Centre de bénévolat de la région, nous ne donnerons plus de services d'auxiliaires familiales; en échange, une profes-

de la privatisation et du bénévolat, soudain investis de vertus économiques particulièrement attrayantes. L'inquiétude s'installe dans les milieux de l'action volontaire, caractérisés depuis toujours par le souci de leur autonomie, l'entrepreneurship et la liberté d'action. On se méfie du rôle que le gouvernement voudra faire jouer au secteur bénévole, à son

1. Gérard Dion, *Dictionnaire Canadien des relations de travail*, Québec, PUL, 1976.

2. Secrétariat d'État, Gouvernement du Canada, *Sources d'aide du gouvernement du Canada aux organisations de citoyens*, avril 1984 (résumé de Gens d'action, Ottawa, 1977, 464 p.).



Centraide/United Way

Les bénévoles entre 25 et 44 ans, comme ce "grand frère", ont le taux de participation le plus fort.

44 ans et il est plus élevé chez les personnes qui travaillent, soit 16,4% par opposition à 9,7% chez les chômeurs et 14,2% chez les inactifs.

Pour l'ensemble du Canada, les services sociaux et les organismes religieux viennent en tête de liste des lieux de prédilection des bénévoles, comme le démontrent les données de notre tableau.

L'action volontaire continue largement de se déployer dans le secteur des services sociaux et des organismes communautaires. De 1978-79 à 1985, Centraide Montréal a subventionné 89 nouveaux organismes répartis en deux catégories³:

- ceux qui desservent des groupes cibles spécifiques tels que les femmes en difficulté, les personnes âgées, les groupes ethniques, les personnes itinérantes, les familles;
- ceux qui offrent des services d'information, de médiation ou d'«advocacy» en

3. Comité de planification sociale, *Les besoins dans la communauté montréalaise*, Centraide Montréal, février 1986, 36 p.

4. Commission justice et foi, *Justice et foi dans notre milieu*, diocèse de Québec, sept. 1984, p. 55.

parallèle à des lois ou à des services publics: Mouvement action-chômage, Association pour la défense des droits sociaux, Au bas de l'échelle, etc.

Dans la région de la capitale, Centraide Québec a noté que maintes demandes de subventions lui sont adressées par des organismes fondés dans le cadre des programmes de création d'emploi. En 1984, les 542 groupes sociaux qui ont présenté un mémoire à la Commission justice et foi du diocèse de Québec reconnaissent avoir développé des activités pour compenser les effets de la crise économique et du fonctionnement bureaucratique des services publics.

Les commissaires constataient que: «Des lois et des programmes sociaux tentent de redresser les conséquences des divers problèmes que connaît notre société. Mais le fonctionnement des institutions et l'administration des lois sont devenus si complexes que des gens peuvent être et sont de fait lésés dans l'exercice de leurs droits en matière d'assurance-chômage, d'indemnisation des accidents du travail, de protection des personnes handicapées, d'accès aux logements municipaux, etc. Face à cette situation, des organismes privés doivent en quelque sorte doubler le travail des services publics ou parapublics»⁴.

Un atout dans la gestion des services publics

Ce genre d'impact du secteur public sur le secteur bénévole voisine une autre réalité. Lorsque certains problèmes sociaux plus récemment identifiés exigent une intervention de l'État, celui-ci élabore des politiques d'intervention qui prévoient l'intégration de services bénévoles. Cette tendance est déjà observable dans la prévention du suicide, les services de maintien à domicile et l'intervention auprès des jeunes en chômage.

Le professeur Martin Poulin formulait ainsi, en 1982, un essai de prospective d'évolution des services sociaux: «On aura plutôt tendance dans l'avenir à développer des services axés sur la prévention et où les clientèles et groupes de clientèles agiront eux-mêmes comme thérapeutes et autorégulateurs de leurs situations de dysfonctionnement. La prise en charge de leurs problèmes sociaux et sanitaires par les consommateurs eux-mêmes, considérés individuellement ou collectivement, va constituer une forme d'intervention de plus en plus favorisée par les pouvoirs publics. À cet égard, le recours au bénévolat devra intervenir comme mécanisme de régulation de la croissance des coûts et de l'absorption de la demande accrue de services à

laquelle l'État devra faire face»⁵.

Les milieux de l'action volontaire et les syndicats ont observé que l'État se retire de certains secteurs: «Que ce soit en termes de privatisation des services publics, de désinstitutionnalisation, de processus de sous-traitance, de plus en plus on constate que le retrait des gouvernements du champ du social est en voie de réalisation»⁶. On est loin des simples coupures de postes. En faut-il davantage pour comprendre que les stratégies gouvernementales affectent le financement et les pratiques du bénévolat?

Coalition des militants et bénévoles

Un des premiers effets de ces stratégies gouvernementales des années 80 a été de susciter une coalition inusitée des organisations populaires et syndicales avec la Fédération des Centres d'action bénévole.

Les premiers s'étaient déjà constitués en réseau depuis 1970 à l'instigation de l'Institut canadien d'éducation des adultes. L'autonomie de l'éducation populaire a été un objectif prioritaire de ce regroupement. On a réussi à mettre au point des critères de fonctionnement et de financement qui ont été proposés au gouvernement. Les luttes menées ont surtout permis aux organismes volontaires d'identifier les enjeux des politiques gouvernementales en matière d'alphabétisation des adultes, de communications et de formation professionnelle.

Les organismes bénévoles quant à eux se voyaient aux prises avec des services concrets et urgents à rendre, avec des moyens limités, à des catégories de personnes souvent très démunies. Les voilà soudainement courtisés par les milieux gouvernementaux qui se montrent prêts à financer les services existants, et parfois à les modifier pour répondre aux attentes du secteur public. C'est ainsi que des représentants du ministère des Affaires sociales ont troqué des services gratuits à domicile contre une subvention à un centre de bénévolat et que Lucienne a changé son parcours!

Ralliés sur ce point du financement de leurs activités, organismes bénévoles et organismes communautaires participent à un groupe de travail conjoint sur le bénévolat. Quel est l'intérêt commun de cette nouvelle collaboration, sinon de veiller au grain pendant que les commissions gouvernementales se succèdent à Ottawa et à Québec? La volonté de diminuer les dépenses publiques est trop manifeste et la remise en cause des programmes sociaux est trop souvent évoquée pour qu'on doute encore que *le bénévolat soit en cause* et joue son avenir.

Bénévolat et salariés: zone de concurrence

Rassemblés autour des stratégies gouvernementales, travailleurs syndiqués et travailleurs bénévoles s'entretiennent aussi d'un autre problème, celui de leurs rapports mutuels. Les bénévoles devien-

dront-ils des «voleurs de jobs»? Et les syndiqués se montreront-ils surtout préoccupés de la défense de leurs intérêts au détriment de leurs responsabilités sociales? Courant froid ou courant chaud, critique sociale ou qualité de vie: pourquoi faut-il si souvent que prévale l'exclusive?

Avec les années, une certaine méfiance s'est installée entre les deux groupes, notamment en milieu hospitalier et en milieu scolaire⁷. Les dames bénévoles étaient déjà présentes en milieu hospitalier lorsque l'administration fit davantage appel à elles dans le cadre de programmes d'humanisation des soins. D'accord, répliquent des porte-parole syndicaux, car aucune société démocratique ni aucun milieu ne peuvent fonctionner à plein sans engagement social. La participation des bénévoles doit être cependant subordonnée à certaines conditions⁸:

- que le côté «humain» des services ne soit pas réservé aux seuls bénévoles pendant que le personnel salarié serait réduit à des actes bien contrôlés, technicisés et de plus en plus dépouillés de contacts humains;

- que le personnel régulier soit associé à la définition des programmes de bénévolat dans les services publics;

- que les services bénévoles ne deviennent pas pour l'État un prétexte, un alibi l'autorisant à escamoter ses responsabilités face aux besoins fondamentaux de ses citoyens;

- que les bénévoles participent au débat sur la révision des politiques sociales.

Bénévolat et action communautaire

Pour mieux comprendre, d'une part, l'inquiétude des bénévoles québécois face aux stratégies gouvernementales en élaboration et, d'autre part, la dynamique des rapports entre salariés et bénévoles du réseau des affaires sociales, je me suis rappelé que l'action volontaire chez nous a une histoire qui s'est différenciée au cours des vingt-cinq dernières années.



Le Dispensaire diététique de Montréal contribue à combler les carences nutritives chez les femmes enceintes.

Centraide

5. Martin Poulin, «Prospective pour la gestion des services sociaux des années quatre-vingt au Québec», dans *Service social*, vol. 31, no 1, janv.-juin 1982, p. 43.

6. Francine Sénécal, «Bénévolat et stratégies gouvernementales», conférence enregistrée sur cassette-vidéo, dans le cadre des *Soirées Relations* le 27 janvier 1986. Voir aussi «Le bénévolat, un débat à faire», Bulletin spécial de l'ICEA, vol. 6, numéros 4-5, février 1984.

7. Pierre Chénier, «Les frères ennemis», dans *Mouvements*, CEQ, janv.-fév. 1986, pp. 30-31.

En 1960, le sociologue Guy Rocher signait un article sur l'évolution des services sociaux au Québec dans lequel il affirmait que nous n'avions pas de tradition d'action sociale et communautaire mais, plutôt, des oeuvres de charité et d'entraide⁹. De son côté, cherchant à interpréter l'évolution du féminisme en milieu francophone à Montréal, l'historienne Marta Danylewycz écrivait plus récemment: «À côté des communautés religieuses qui étaient toutes-puissantes, dynamiques et bien organisées, les laïques francophones se voyaient quant à elles attribuée une portion congrue en matière de service social. Leur rôle en était un de soutien. À l'exception d'une poignée de femmes entreprenantes qui dirigèrent des associations charitables et créèrent des maisons pour les pauvres et les nécessiteux, la majorité ne participaient aux activités charitables qu'à titre d'assistantes aux religieuses»¹⁰.

Dans la mesure où cette double constatation nous paraît conforme à la réalité historique, elle permet de mieux comprendre la dynamique des rapports qui se sont établis au Québec, à partir du milieu des années soixante, entre les bénévoles traditionnels et les nouveaux animateurs sociaux du milieu francophone.

Si la motivation des premiers était de rendre service et de répondre aux besoins dans le cadre des institutions établies — paroisses, milieux hospitaliers, oeuvres humanitaires telles que la Croix Rouge — l'ambition des seconds fut de créer des *mouvements sociaux* autour d'intérêts collectifs: le développement régional dans le Bas St-Laurent, la rénovation des logements dans Saint-Henri et la Petite-Bourgogne, la participation à la gestion des affaires municipales à Montréal et à Québec, l'accessibilité aux services juridiques pour les moins favorisés dans l'ensemble du Québec. Ces entreprises exigeaient un engagement politique plutôt méconnu des bénévoles des Sociétés St-Vincent-de-Paul... et tout aussi margi-



Centraide

Un discernement s'impose car nous pourrions faire le jeu des gouvernements.

nal chez les groupes de professionnels de la santé et des services sociaux.

C'est le propre des mouvements populaires et des organismes autonomes d'apprécier la conjoncture et de proposer les alternatives du créateur en liberté. Cette dynamique ne peut se poursuivre que dans un régime où les divers partenaires sociaux gardent une saine distance les uns par rapport aux autres. Toute stratégie gouvernementale qui aura pour effet de subordonner les services bénévoles aux services publics se heurtera à des formes de résistance.

Solidaires dans la vigilance

Les Églises sont de grandes utilisatrices de bénévoles. Du seul côté catholique, rappelons que le diocèse de Montréal a su en mobiliser 25 000 pour organiser la visite de Jean-Paul II pendant quatre jours. Le diocèse de Québec vient d'en dénombrier environ 100 000¹¹. Les nouvelles orientations concernant l'initiation sacramentelle des enfants sont applicables à la condition de recourir à des parents bénévoles pour des activités qui s'étendent sur plusieurs mois. Autant de gens y trouvent une occasion de faire fructifier leurs talents personnels et de manifester leur générosité. Le milieu ecclésial n'échappe cependant pas plus que les autres aux risques du «cheap labor» ni aux tensions entre les permanents et les bénévoles.

Nous avons associé dévouement et créativité à l'action volontaire, voilà que

nous devons y ajouter le concept de vigilance. Dans un contexte où les stratégies gouvernementales risquent de ramener le bénévolat au rang d'un outil de gestion bureaucratique, les Églises seront-elles pressées de jouer de nouveau un rôle de suppléance? La journaliste Denise Bombardier posait la question, le 21 avril dernier, lors d'une Soirée Relations sur l'avenir de l'Église de Montréal. Un discernement s'impose car nous pourrions faire ainsi le jeu des gouvernements qui tendent à se départir de leurs responsabilités sociales.

Le débat sur les politiques sociales met en question l'universalité des services. Si nous laissons passer les tickets modérateurs et la privatisation des services de santé et des services sociaux, nous signerions l'établissement de deux catégories de services: ceux dont bénéficient les gens capables de payer — et les autres pour les pauvres. Or «des services pour les pauvres sont souvent de pauvres services», selon l'expression de Jean-Bernard Robichaud, du Conseil canadien de développement social. Et de deux catégories de services à deux catégories de citoyens, la marche n'est pas haute.

Il faut se réjouir que les milieux de l'action volontaire aient réuni leurs énergies pour bien comprendre ce qui se passe et prendre les options qui s'imposent. Situés au carrefour des attentes des citoyens et de l'État ils peuvent, par leurs initiatives, leurs engagements et leur critique sociale, contribuer à maintenir un idéal d'égalité d'accès de tous aux services sociaux et aux services de santé. ■

8. François Lamarche et Francine Martel, de la Fédération des affaires sociales (CSN), Exposés sur le bénévolat et les stratégies gouvernementales, Soirée Relations, à Montréal le 17 janvier (F.L.) et à Québec le 25 mars 1986 (F.M.).
9. Guy Rocher, «Réflexions sociologiques sur le service social au Canada français», *Service social*, vol. 9, no 1, janvier.
10. Marta Danylewycz, «Féministes et religieuses à Montréal, 1890-1925: une nouvelle complicité», *Travailleuses et féministes*, Boréal 1983, p. 413.
11. *Pastorale Québec*, vol. 98, no 5, 24 mars 1986: Dossier sur l'Église et les bénévoles.

ÉGALITÉ OU SÉCURITÉ

par Francine Tardif

C hômege ou déficit, crise des valeurs ou urgences encombrées, à lire et à entendre certains prophètes de l'individu, c'est le libéralisme bien compris qui serait la nouvelle solution à tous nos problèmes, la panacée qui nous permettrait de relever avec créativité et leadership les défis de la révolution technologique.

Ce libéralisme «bien compris», tantôt qualifié de «néo» pour lui donner un petit air de retour aux sources, tantôt placé sous le haut patronage de Margaret Thatcher ou Ronald Reagan, aurait pour mission messianique d'exorciser les pièges et les abus de l'État-providence. Le débat qui s'ensuit, entre les «néo» et les autres, ressemble fort à une querelle d'école car, après tout, ce que nous appelons l'État-providence n'est rien d'autre qu'une réforme de l'économie libérale, conçue au moment de la Grande crise et mise en application depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale.

À bien y regarder, on voit que ce débat n'est en fait que l'écho de disputes anciennes. Le libéralisme n'est pas sorti armé de pied en cap de la cuisse de Jupiter; il y a bien deux siècles qu'il fait parler et écrire... Relire les grands auteurs, les penseurs dont l'affrontement a peu à peu modelé nos institutions politiques et économiques nous permet de mieux comprendre la discussion qui envahit les colonnes de nos quotidiens, mais cela nous amène aussi à mieux saisir le libéralisme lui-même, à le critiquer pour ainsi dire de l'intérieur.

N'ayant ni Marx ni Jésus comme référence ultime, le libéralisme a depuis ses débuts cherché à concilier harmonieusement égalité et sécurité, les deux conditions essentielles à l'exercice de la liberté. À travers les bouleversements de l'histoire, les libéraux cherchent constamment à défendre l'individu, que ce soit contre une trop grande injustice sociale, brimant le droit fondamental à l'égalité,

ou contre une trop grande intervention étatique, même au nom de la justice sociale, qui finit par miner l'initiative individuelle. En pratique, libéralisme politique et libéralisme économique n'en finissent pas de s'affronter.

L'égalité ou le libéralisme politique

Dès son origine, le libéralisme est associé au combat pour la liberté dans l'égalité. Bourgeois cherchant à renverser les privilèges des féodaux, partisans du "Progrès", philosophes s'affranchissant de l'emprise de la théologie, tous ces groupes, animés d'intérêts pourtant divergents, s'accordaient à revendiquer une place nouvelle pour l'individu dans l'Histoire. On commencera par réclamer «la propriété que chaque individu a, par droit de nature, sur son propre corps»¹. De la propriété de son corps à la propriété des biens acquis par les fruits de son travail, il n'y a qu'un pas, vite franchi. Finie la suprématie des ordres privilégiés: tous les hommes sont égaux. La pauvreté n'est plus un destin: il s'agit d'avoir du courage, des capacités... et de travailler.

Libérant de l'obligation d'adhérer à des finalités prescrites par des pouvoirs monarchiques, divins ou autres, le libéralisme remet à chacun le pouvoir de choisir ses propres finalités, en dehors des «ordres sacrés» qui avaient jusque-là présidé à l'organisation du monde. C'est pour devenir de plus en plus libre, c'est-à-dire pour avoir accès au plus grand nombre de fins possible, que chacun visera l'enrichissement personnel et le progrès économique. La liberté de choisir devient la liberté d'acheter.

«À l'instant où il ne sent plus qu'il soit de sa nature de dompter en lui ce qu'il peut y avoir de rebelle à un commandement qu'il ne comprend plus, toutes les fins se valent pour lui et seule sa liberté

est habilitée souverainement à en préférer une aux autres. Que cette possibilité lui soit retirée de choisir dans l'éventail entier des fins que son esprit peut concevoir, le voilà porté à se considérer comme esclave. C'est par un seul et même mouvement que l'individu en vient à se consacrer à l'activité économique, à concevoir que l'essence de l'homme c'est la liberté et à identifier celle-ci à une simple capacité d'indétermination»².

La sécurité ou le libéralisme économique

S'il est dans la nature des humains d'aspirer à être libres, et si toutes les libertés se valent, des affrontements violents se dessinent à l'horizon. Aussi devient-il fondamental d'assurer la sécurité, de diminuer l'incertitude — la propriété y contribuant en définissant les «limites» du domaine de chacun — et de permettre ainsi le plein exercice de cette fameuse liberté. Pour le libéral il existe un ordre naturel qui ne peut se réaliser que dans la liberté; mais certains pourraient être tentés de le violer et compromettre ainsi tout l'équilibre du système.

Le fier Robinson libéral, qui vient de prendre possession du monde et qui souhaite dorénavant l'agencer selon ses propres critères, ne peut longtemps échapper au nécessaire et dangeux voisinage de tous les «Vendredis» qui l'entourent... Il lui faut vivre en société. Certains penseurs, comme Mandeville, ont cherché à contourner le problème. Pour eux, le bien commun n'est que la simple et mécanique résultante de la recherche du bonheur individuel, si égoïste qu'il puisse sembler. Mais il n'était pas suffi-

1. Pierre-François Moreau, *Les racines du libéralisme, Une anthologie*, ed. du Seuil, Paris, 1978, p. 10.

2. Claude Polin et Raymond Polin, *Le libéralisme. Péril et Espoir*, ed. La Table Ronde, Paris, 1984, p. 204.

sant d'espérer que l'équilibre allait ainsi s'établir entre bonheur individuel et bonheur collectif. Il fallait s'en assurer.

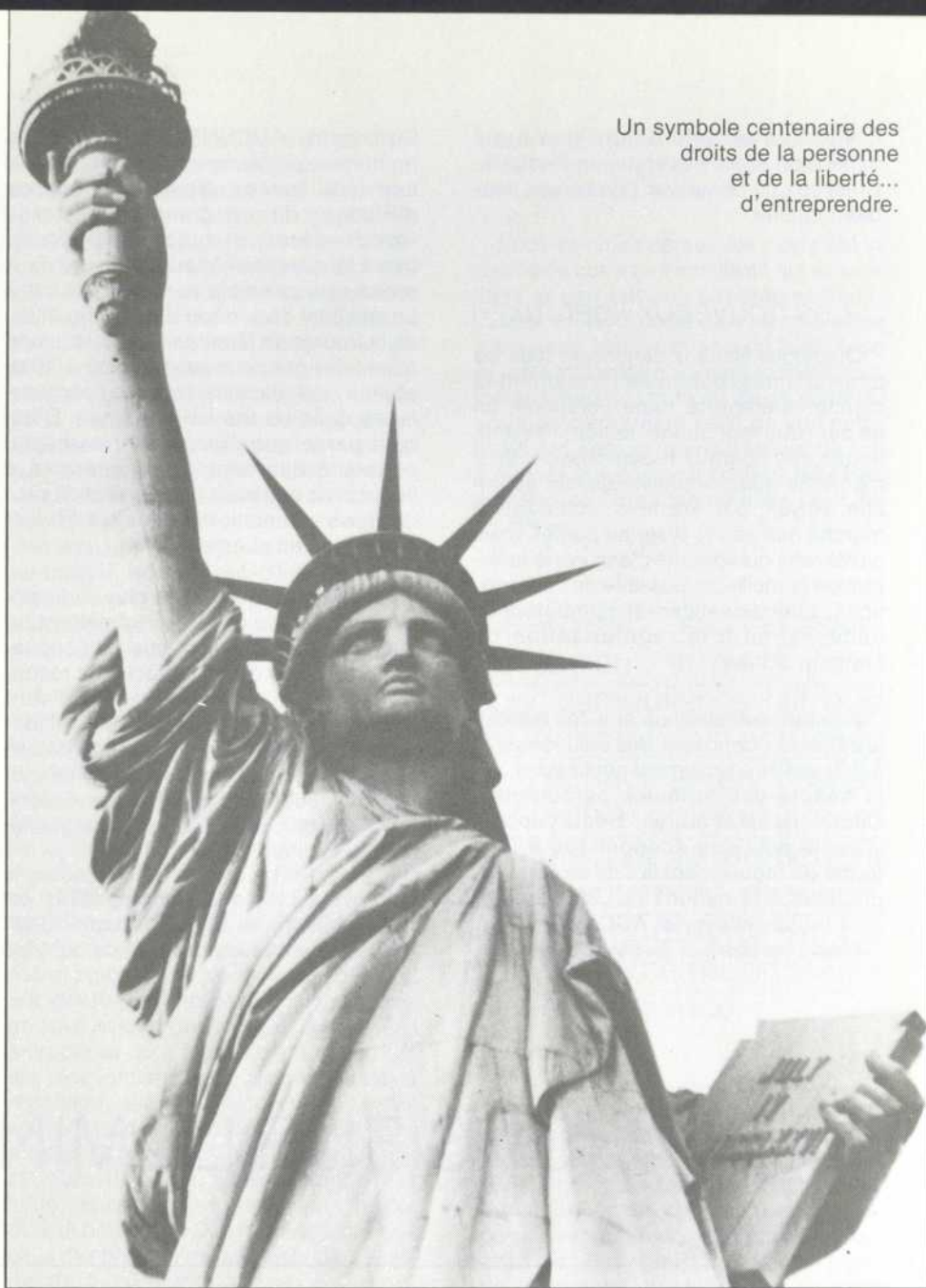
Pour ce faire, on développera la notion de contrat entre égaux. C'est en terme de contrat qu'on en viendra à concevoir l'ensemble des relations sociales. S'ouvre ainsi l'ère de l'économie dans la société civile et dans l'État. Différents auteurs tireront des principes différents, sinon opposés, de leur réflexion sur le passage de l'état de nature au contrat social (pensons à Hobbes et à Rousseau, par exemple) mais la notion de contrat s'imposera en idée-maîtresse. Le contrat devient source et garantie d'égalité. À preuve cette réflexion de Montesquieu: «Le commerce est la profession de gens égaux et faire que toutes les relations entre les hommes soient des relations d'échanges, c'est instituer l'égalité parmi eux».

Chacun sera donc appelé à devenir «partie contractante». Assuré de voir les contrats respectés et de profiter en toute quiétude des fruits de son travail, chacun travaillera d'autant plus fort, la richesse collective se développant en même temps que la richesse des individus. Hobbes l'avait déjà dit: «Le but de la république est la sécurité des particuliers». Et Locke devait ajouter: «La fin capitale (...) en vue de laquelle les hommes s'associent dans les républiques (...), c'est la conservation de leur propriété».

Qui dit sécurité veut souvent dire protection de l'ordre établi. Ce «glissement» de sens opéré par le libéralisme économique se généralisera rapidement. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, il triomphera, quitte à engendrer des inégalités sociales de plus en plus criantes. Ce n'était pas prévu dans la «théorie». Et si Adam Smith, comme les autres partisans du non-interventionnisme de l'État, voyait dans le fonctionnement autonome du marché la seule garantie du développement optimal de la richesse, la distribution de cette même richesse posait problème. Les libertés des plus forts ayant déjà plus de poids politique que les libertés des plus faibles, l'État abdiquait de plus en plus son libéralisme politique, fondé sur l'égalité de tous, au profit du libéralisme économique, garantie de la sécurité des plus fortunés. À tel point que libéralisme deviendra synonyme de capitalisme. Marx y verra l'appareil de domination au service de la bourgeoisie. On est loin de l'égalité des chances que prônaient, avec John Stuart Mill certains libéraux du XIX^e siècle.

3. Xavier Dijon, «Droits de l'homme et libéralisme», dans *Études*, sept. 1985, p. 203.

Un symbole centenaire des droits de la personne et de la liberté... d'entreprendre.



Canapress

Surgit ici l'une des principales tensions internes du libéralisme. Car si, dans le vide théorique, chacun peut jouir d'une même liberté, dans la réalité cette liberté s'exerce inévitablement dans un cadre où règne déjà un certain pouvoir, capable «d'orienter», sinon de contraindre, l'ensemble des libertés individuelles. Les forts deviennent rapidement plus égaux que les autres, d'autant qu'aucune finalité, aucune morale extérieure ne les freine. Les fins définies individuellement justifient plus que jamais les moyens.

Contrairement aux postulats libéraux, une société ne se résume jamais à la somme de ses parties. Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, que l'on peut considérer comme l'un des meilleurs condensés des

plus hautes aspirations libérales, force est d'ailleurs de constater, avec Xavier Dijon, cette irréductibilité du social à la simple addition des existences individuelles.

«Lorsqu'on fait appel à un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la Déclaration puissent y trouver leur plein effet (art. 28), lorsqu'on ajoute aux droits de l'homme les devoirs de l'individu envers la communauté, ainsi que la nécessaire reconnaissance des droits d'autrui, de la morale, de l'ordre public, du bien-être général, comme aussi des buts et principes des Nations Unies (art. 29), lorsqu'enfin on ôte aux droits reconnus la possibilité de viser leur propre destruction (art. 30), on avoue que le sens d'une société ne se réduit pas à la somme des sens portés par chacun de ses membres»³.

Vivre en société donne une autre dimension à notre aventure individuelle. C'est ce que beaucoup de libéraux semblent oublier.

Les nouveaux libéraux

Quand les libéraux dénoncent tous les totalitarismes, quand ils proclament la dignité inhérente à toute personne, on ne peut que leur donner raison. Pragmatiques, les libéraux reconnaissent eux-mêmes la valeur «relative» de leur approche. Hayek, par exemple, voit dans le marché non pas le système parfait, mais plutôt celui qui «permet d'assurer la mobilisation la meilleure possible des informations, connaissances et compétences nécessaires à la régularisation du système actuel».

À la bureaucratisation et à ses méfaits, les libéraux opposent des solutions qui, à défaut d'être facilement applicables, ont la beauté des formules percutantes. Citons, parmi d'autres, Henri Lepage: «Quelle politique économique à long terme un mouvement libéral se doit-il de proposer à la nation? (...) Ma réponse sera brutale et simple: AUCUNE⁴».

Même les libéraux ne s'y trompent pas.

Ce fameux «AUCUNE» soulève de très nombreux problèmes d'application. Le tout aussi fameux «Moins d'État, mieux d'État» ne dit pas grand chose sur le «mieux» désiré, et surtout il ne répond pas à la question «Mieux, pour qui?» À moins que ce soit là le sens à donner à une récente déclaration d'André Saumier, de la Bourse de Montréal: «Je dois quand même dire que nous avons (grâce à l'État) obtenu des résultats souvent spectaculaires dans un tas de domaines. C'est bien parce que l'État a, par exemple, consacré des ressources énormes à l'éducation que toute une génération peut désirer s'affranchir de lui aujourd'hui et se prendre en charge»⁵.

Par ailleurs, quand les plus radicaux de ces nouveaux libéraux admettent ne pas souhaiter la résurrection du capitalisme sauvage du XIX^e siècle, ils reconnaissent que certaines inégalités sont fondamentalement inacceptables. Il faut donc quelque part un pouvoir capable de contrôler les appétits trop voraces de certains, surtout si ces appétits sont directement proportionnels à la force des géants de nos économies.

Le jeu de la concurrence parfaite est aussi chimérique aujourd'hui qu'il l'était hier. On se souviendra que ce sont les

faillites des lois du marché qui ont mené à la crise des années 30. Et que c'est de cette crise que devaient naître les travaux de Keynes, celui dont on fait maintenant le père de l'État-providence. L'État-providence constitue, en fait, la réhabilitation de l'aspect trop longtemps négligé du libéralisme, la recherche d'une toujours plus grande égalité pour tous.

Dès sa conception, l'État libéral est tiraillé entre deux pôles distincts, et parfois contradictoires. D'une part, on le voulait minimaliste de façon à garantir la liberté individuelle grâce au libre exercice des lois du marchés. D'autre part, on le concevait nécessairement interventionniste quand il s'agissait d'établir, ou de rétablir, l'égalité des chances.

Ceux qui nous proposent de redécouvrir les vertus du libéralisme devraient d'abord nous préciser de quel type de libéralisme ils s'inspirent et nous montrer comment ils entendent concilier l'égalité et la sécurité nécessaires à la libre entreprise. Le débat reste ouvert. ■

4. Henri Lepage, *Demain le capitalisme*, (Pluriel) Hachette, Paris, 1978, p. 416.

5. Cité par Sylvie Halpern, dans «Minute l'État!», *L'Actualité*, mars 1986, p. 43.

MONSIEUR LE MINISTRE!

En multipliant les contrôles à l'endroit des bénéficiaires de l'aide sociale, désormais classifiés et étiquetés ("aptes" et "inaptes", "aptes disponibles" et "aptes non disponibles"), les services gouvernementaux accélèrent la formation d'une classe de citoyens dépendants et surveillés, distincte du groupe des contribuables et des travailleurs protégés.

Monsieur le Ministre¹,

Nul ne peut rester indifférent aux mesures de contrôle exceptionnelles que vous venez d'annoncer à l'égard des assistés sociaux après leur avoir déjà retiré l'indexation trimestrielle. Nous y voyons, quant à nous, une vaste opération d'humiliation faite en notre nom sans débat public. Les métho-

des quasi-policieres et le caractère systématique des enquêtes dérogent à l'esprit des lois de notre société qui présume de l'innocence des gens jusqu'à preuve du contraire.

Est-ce parce que les assistés sociaux sont le groupe le plus marginalisé qu'il peut paraître acceptable de leur faire subir ce qu'aucune autre catégorie de

citoyens ne tolérerait? Les simples contribuables et encore moins les responsables d'entreprises ou même les ministres n'accepteraient jamais une fouille aussi minutieuse des dessous de leurs impôts.

1. Lettre ouverte adressée à M. Pierre Paradis, Ministre de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du Revenu, le 29 avril 1986.

Les assistés sociaux ne peuvent pas, eux, comme les ministres l'on fait récemment, modifier les règles du jeu concernant les conflits d'intérêt!

Les contrôles annoncés ne sont pas plus justifiables par la récupération espérée, sans compter que l'opération obligera à engager 150 nouveaux agents (création d'emplois?) et coûtera au moins \$9 millions. Vos prédécesseurs ont été unanimes à admettre le très faible taux de fraudeurs chez les bénéficiaires de l'aide sociale, taux incomparablement plus bas que dans le cas des douanes ou encore des impôts (particuliers ou entreprises) où, sous prétexte d'un manque de personnel, on néglige d'aller chercher les sommes dues:

- M. Claude Gastonguay en 1972: 1,5% (Revue *R.N.D.*, nov. 1974)

- M. Pierre-Marc Johnson: moins de 1% (ligne ouverte à l'émission de M. Camil Samson, 1982).

On peut encore citer, au plan régional, M. André Leduc, directeur du Centre Travail Québec de Granby, qui affirme que les cas d'abus n'atteignent pas 1% et que, dans l'ensemble, ils finissent par se faire prendre. (*La Voix de l'Est*, 22 déc. 1982). Une enquête-échantillon systématique récente dans la région de Joliette a abouti à un résultat de 0,4% (6 sur 1400) de cas simplement douteux!

Opération discrédit

Où voulez-vous en venir, M. Paradis? Au lieu d'admettre comme le Rapport Nielsen qu'il faut sonner le glas du mythe qui veut que beaucoup d'assistés sociaux profitent illégalement des largesses gouvernementales (*La Presse*, 12 mars 1986) et que la situation de ces gens résulte directement des difficultés économiques (*Le Devoir*, 12 mars 1986), vous vous acharnez à les humilier et à les discréditer.

La stratégie du Ministère se clarifie: préparer l'opinion publique à approuver bientôt des réformes et des coupures encore plus brutales touchant les assistés sociaux. Cela ressemble fort à du conditionnement idéologique de la population et à une fabrication de boucs-émissaires. N'est-ce pas aussi le même mensonge collectif que vous alimentez quand vous parlez «des invitations à ceux qui sont en santé de visiter les centres de main d'oeuvre» (*La Presse*, 27 mars 1986) alors que vous savez qu'il n'y a pas ou si peu d'emplois?

Le «haro» sur les assistés sociaux arrive à point pour camoufler que les

orientations actuelles de l'économie endossées par votre gouvernement comme par le précédent sont hautement «productives» de chômage et de pauvreté, même en période de croissance. L'intégration au marché mondial est un choix qui a été fait par les grandes corporations plutôt que par la population. Voilà la clé de voûte de la «restructuration» en cours avec ses conséquences: concurrence sans merci, virage technologique et donc perte d'emplois, marché domestique en régression relative, «exportation» des usines vers les paradis du «cheap labour», compressions des salaires et des avantages sociaux pour plus de compétitivité. Des assistés sociaux «aptés (et forcés) au travail», quelle belle affaire! La main d'oeuvre prête à faire n'importe quoi à n'importe quel salaire s'en verra augmentée!

À quoi serviront finalement les quelques millions (s'il y a lieu) que votre Ministère espère récupérer? Probablement que ce «maigre» rogné à une solidarité sociale durement gagnée au cours des dernières décennies sera transféré à des plus nantis qui jouissent de conditions fiscales améliorées (84 millions de dollars de plus en 1986 pour les revenus imposables au-dessus de 20,000) ou à des entreprises comme Lantic qui ferment les usines et paient de moins en moins d'impôt. S'il existe des «assistés sociaux» dans un sens péjoratif, c'est plutôt du côté des entreprises qu'il faut regarder; elles ont été «subventionnées à pleines mains» à répétition, selon le Rapport Nielsen, et souvent jusqu'à 90% des coûts de leurs projets: 16,4 milliards en 1985 (*Le Devoir*, 12 mars 1986). Au Québec, de 1974 à 1984, les entreprises ont vu leurs impôts directs baisser de 200 millions alors que ceux des particuliers passaient de 3,2 milliards à 10,4 milliards (*Le Devoir*, 13-03-86).

Le nouvel État-Indifférence

M. Le Ministre, votre gouvernement dévoile de plus en plus sa véritable inspiration, le néo-conservatisme, une doctrine économique et politique dédiée tout entière à sacrifier les besoins de la population aux désirs et ambitions des entreprises qui ont décidé de jouer de la concurrence dans la «ligue» internationale. C'est déjà une bien triste interprétation de cette parole de l'Évangile qui dit qu'on ôtera à celui qui n'a pas pour donner à celui qui a déjà. Peut-être, pourriez-vous au moins ne pas y ajouter l'humiliation et l'orchestration du mépris vis-à-vis de ces 700 000 concitoyens

démunis qui paient déjà de leur dignité et de leur pauvreté une crise dont ils ne sont pas responsables.

Nous sommes persuadés que c'est la qualité de notre avenir collectif qui se joue dans le sort fait aux assistés sociaux. L'utopie du XIX^e siècle d'un marché laissé à ses seuls mécanismes a dû faire place à l'instauration de politiques sociales pour éviter l'auto-destruction de la société. Votre gouvernement perd de vue cette leçon de l'histoire quand il se sert de ces politiques non pas pour contenir les effets néfastes du libre marché mais pour les renforcer.

Le «haro» sur les assistés sociaux arrive à point pour camoufler le fait que les orientations actuelles de l'économie endossées par votre gouvernement comme par le précédent sont hautement productives de chômage et de pauvreté, même en période de croissance.

Permettez pour terminer une suggestion bien partielle: créez donc 150 emplois permanents, non pour «perquisitionner» chez les assistés sociaux mais pour redonner aux citoyens des services sociaux exagérément détériorés par les coupures. Des assistés sociaux pourraient y trouver un appui pour se sortir pour le vrai d'une situation qu'ils n'ont pas choisie et qui pourrait arriver à n'importe qui. La solution des faux emplois, au contraire, n'est qu'un déguisement du mépris vis-à-vis de ceux qui ont été éliminés du jeu de la jungle économique.

Nous espérons que la population aura plus de cœur que le nouvel État-Indifférence (et non plus Providence) et qu'elle saura applaudir avec nous aux initiatives ministérielles qui trouveront le courage et l'imagination de s'opposer au coup de force actuel de désolidarisation. Une poignée de dollars ne saurait jamais justifier un tel dérapage social. ■

Michel Beaudin et André Myre,

Faculté de théologie, Montréal

Pierre Goldberger,

Séminaire Uni, McGill.

dépêches

La faculté de droit de l'Université Laval marquera d'une façon toute spéciale l'année de la paix en organisant la IV^e Conférence internationale de droit constitutionnel sous le thème **Paix, relations internationales et respect des droits humains**. Les 10, 11, 12 et 13 juin, seront réunis à Québec quelques-uns des grands noms de la promotion des droits humains. Mentionnons, entre autres, ceux de Simone Veil, membre du Parlement européen, Raoul Alfonsin, président de la République d'Argentine, mère Teresa, prix Nobel de la paix, France Sciuto, vice-présidente d'Amnistie internationale, du cardinal Roger Etchegaray, président de la Commission pontificale «Justice et Paix». Pour obtenir plus d'information, on peut s'adresser à la Faculté de droit de l'Université Laval, Pavillon Charles-de-Koninck, Québec, Qc, G1K 7P4, tél.: (418) 656-5219.

Les Églises africaines veulent participer plus activement à la planification, l'organisation et la distribution de l'aide alimentaire que souhaitent apporter les Églises mieux nanties. Le secrétaire du comité inter-Églises contre la famine en Afrique, monsieur Brian Nelder, a lui-même reconnu que ce comité était essentiellement une initiative du «Nord» et que les Églises du «Sud», pourtant les bénéficiaires de l'aide, n'avaient pas été suffisamment consultées. Lors d'une réunion à Dakar (Sénégal), les représentants de l'Église catholique, de la Fédération luthérienne mondiale et du Conseil mondial des Églises ont lancé de vibrants appels pour de meilleurs échanges Nord-Sud, Sud-Sud et Sud-Nord. Ils ont aussi souhaité le développement des relations inter-Églises, en matière de recherches, d'analyse et d'actions sur le terrain. (IPS)

À l'heure de la **Commission Rochon**, voici quelques statistiques particulièrement significatives: le coût quotidien des services à domicile pour un seul usager est de 1,73\$ alors que ce même coût s'élève à 32\$ dans un foyer d'hébergement et à 71\$ dans un hôpital de longue durée (CRSSMM, février 1986). À partir de là, il n'est pas étonnant d'apprendre que, pour la région métropolitaine montréalaise, le budget 1985-86 des hôpitaux de courte et longue durée est d'environ 1,6 milliard alors que le budget affecté aux soins à domicile est de seulement 25 millions. La disproportion est flagrante et s'accorde mal avec le désir légitime des personnes âgées de conserver leur autonomie le plus longtemps possible. (Fédération des CLSC du Québec).

Malgré toutes les pressions en sens contraire, malgré toute l'inutilité et même toute l'immoralité de **la peine de mort**, celle-ci continue d'être largement appliquée un peu partout à travers le monde. Dans un récent rapport, Amnistie internationale précise que des exécutions ont été signalées dans 44 pays et des condamnations à mort dans 61; les exécutions sommaires ne sont pas totalisées. Au moment où certains, au Canada, rêvent de voir notre système de Justice revenir à la peine de mort, il faut lire ce long rapport-réquisitoire d'Amnistie; on y répète inlassablement que personne, pas même un juge, ne devrait avoir le droit de vie ou de mort sur qui que ce soit.

Une **Piste d'accès aux médias communautaires** vous est maintenant offerte grâce à la brochure de Pierre St-Onge, publiée par le Centre St-Pierre. L'auteur propose d'abord un examen des caractéristiques de trois médias communautaires (presse, radio, télévision), avant de présenter leur utilité pour les «émetteurs» et pour les «destinataires». On trouvera aussi dans la brochure des trucs de communication efficaces et plusieurs adresses utiles. Coût: 2\$. S'adresser au Centre St-Pierre, 1212 rue Panet, Montréal, H2L 2Y7.

Pour mieux connaître ce qui se fait à la grandeur du pays en matière de promotion de la famille, on peut s'abonner à **Transition**, la publication de l'Institut Vanier de la famille, 120, rue Holland, Ottawa, Ont. K1Y 0X6. La cotisation annuelle vient d'être fixée à 10\$. Dans l'édition de mars 1986, signalons les textes de Marcel Lefebvre, professeur à l'Institut de pastorale de l'Université Saint-Paul d'Ottawa et de Julien D. Payne, expert en droit de la famille au Canada.

Transition de mars 1986 attire aussi l'attention sur le document **Profil de la pauvreté 1985**. C'est une description simple et claire (même si elle est déprimante) du nombre croissant de familles pauvres au pays. Quelques points saillants: — l'écart entre les riches et les pauvres s'élargit. Depuis 1981, la part du revenu attribuée aux Canadiens les plus démunis n'a cessé de fléchir tandis que la part des plus favorisés a pris de l'ampleur de façon disproportionnée. — La majorité des familles à faible revenu sont dirigées par des personnes qui détiennent un emploi. En 1983, les familles des travailleurs pauvres représentaient 57,8% des familles à faible revenu. Le document est disponible gratuitement au Conseil national du bien-être social, immeuble Brooke Claxton, Ottawa K1A 0K9.

Le bilinguisme sans biculturalisme

UNE BOMBE À RETARDEMENT

par Julien Harvey



Canapress

"Aucune culture n'est en soi plus officielle qu'une autre." (P.E. Trudeau)

On vient de déposer le *Rapport annuel 1985* du Commissaire aux langues officielles. C'est le quinzième depuis la création de la commission en 1971. Un livre de 223 pages, bien écrit, bien divisé, bien documenté. Avec une touche personnelle qui fait honneur à l'intelligence et à l'énergie du commissaire, M. D'Iberville Fortier.

C'est un document qu'on peut lire à plusieurs niveaux de profondeur. Au niveau superficiel, il est déjà intéressant. Par exemple: que coûte l'organisation centrale du bilinguisme au Canada? Réponse: 250 millions de dollars par an, soit 0,5% des dépenses publiques, avec une indexation inférieure à celle du coût de la vie. Combien de fonctionnaires fédéraux sont placés sous la vigilance de la commission? Réponse: 224 857, dont 63 854 bilingues et les autres unilingues en droit ou en fait.

Ou encore, les jeunes, entre 15 et 24 ans, sont-ils plus bilin-

gues que leurs aînés? Réponse: oui, 18,2% se disent tels, contre 16,3% il y a 30 ans. Et les jeunes du Québec? Réponse: 65% des anglophones et allophones disent pouvoir converser en français, alors que 30,2% des francophones disent pouvoir converser en anglais.

La fonction publique

À un deuxième niveau de profondeur, le rapport déborde de renseignements sur la situation du bilinguisme dans les services gouvernementaux fédéraux. On y apprend que plusieurs secteurs sont encore pratiquement unilingues anglais: les Affaires indiennes, la Cour suprême, la Défense nationale, la Gendarmerie royale, le Service du renseignement de sécurité.

Dans la plupart des ministères et services, le commissaire reconnaît que des progrès sont en cours. C'est le cas par exem-

ple de l'Agence canadienne de développement international, de la Banque du Canada, de la Commission canadienne des droits de la personne, du Conseil du trésor.

Dans certains services plus proches de la population, comme les ministères de l'Agriculture, des Communications, de l'Emploi et de l'Immigration, de la Justice, du Revenu national, on constate une tendance à l'unilinguisme selon les régions, francophone au Québec, anglophone ailleurs. Dans beaucoup de cas, on continue d'observer, après quinze ans, que la francisation a progressé aux échelons inférieurs, secrétariat et personnel de soutien, mais que «la haute direction donne, en général, un exemple déplorable» (p. 60).

À ce niveau du bilinguisme officiel, une conclusion suffit à résumer le rapport: ce qui détermine l'avance ou le recul du bilinguisme dans un secteur donné, ce qui détermine aussi l'équité dans l'emploi de l'un ou l'autre des groupes linguistiques, c'est la *pression* de chaque groupe.

Et le gouvernement fédéral ne peut faire plus que civiliser un peu cette pression, à un coût relativement modeste. Il faut donc encourager le commissaire à continuer ses tournées, ses protestations contre les abus les plus flagrants, ses réactions aux 1079 plaintes annuelles. Car le problème, de lui-même, ne se réglera jamais.

Le bilinguisme sans biculturalisme

À un niveau plus profond, le rapport révèle un noeud beaucoup plus grave, une bombe à retardement. Il s'agit du sort fait aux cultures dans cette option officielle pour un multiculturalisme dans un cadre bilingue. On le reconnaît dès le départ: «Si le multiculturalisme dans un cadre bilingue suscite toujours chez certains une méfiance à peine déguisée, c'est parce qu'ils craignent de voir se juxtaposer ou se confondre deux politiques aux visées distinctes mais complémentaires» (p. 22).

On se rappellera les données essentielles: quand la commission Laurendeau-Dunton fut créée, en 1963, elle s'appelait Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. C'était reconnaître du même coup un principe important, celui de deux noyaux culturels de base et de la convergence des cultures des groupes d'immigration plus récente vers ces noyaux. C'était reconnaître un fait très longuement expérimenté dans l'histoire, qu'on ne construit pas un pays dans un marché libre des cultures.

Mais la réaction des groupes néo-canadiens, particulièrement dans l'Ouest du pays, fut si négative que le gouvernement Trudeau, répondant à la présentation du volume 4, fit volte-face et abandonna le principe de la promotion de deux langues et de deux cultures.

La présentation des nouvelles perspectives par le Premier ministre fut très nette: «Nous croyons que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne. Chaque groupe ethnique a le droit de conserver et de faire épanouir sa propre culture et ses propres valeurs dans le contexte canadien. Dire que nous avons deux langues officielles, ce n'est pas dire que nous avons deux cultures officielles, et aucune culture n'est en soi plus officielle qu'une autre. Une politique de multiculturalisme doit s'appliquer à tous les Canadiens sans distinction» (Discours du 8 oct. 1971).

Le rapport se heurte plusieurs fois à cette difficulté de base qu'est le bilinguisme sans biculturalisme de convergence. Il est un peu pénible qu'après avoir avoué qu'il existe encore une forte discrimination en faveur des anglophones dans la plupart des services gouvernementaux, il faille ajouter: «Les Canadiens

de langue française, faut-il le rappeler, ne sont pas des Anglophones qui auraient mal tourné. Non seulement parlent-ils une langue différente, ils entretiennent en outre des vues différentes en matière culturelle, historique, intellectuelle et même juridique. Ils n'en sont pas moins aussi «Canadiens» que leurs compatriotes de langue anglaise» (p. 51).

Le Québec

Plus loin, on abordera directement la situation du Québec et on dira: «Le défi du Québec en matière de langues officielles n'a pas son pareil ailleurs au Canada. Il lui faut à la fois veiller à la protection et à l'essor du français sur son territoire, aider les minorités francophones du pays (sans pour autant s'ingérer dans les affaires des autres provinces) et assurer le respect des droits séculaires des communautés de langue anglaise enracinées dans la province» (p. 162).

On aurait mieux défini la complexité de la situation si on avait ajouté que la culture québécoise, n'ayant plus aucun support fédéral, n'est plus qu'une culture minoritaire, un peu plus représentée que les 70 autres qui devraient constituer le Canada de demain.

La difficulté de base, dont le rapport du commissaire témoigne de tout côté, c'est qu'au niveau fédéral *la culture est identifiée à la langue*. Alors qu'en réalité la langue ne constitue qu'un facteur et que ce sont les autres éléments d'une culture qui font la créativité, la capacité de communication, l'aptitude à des postes de commande (voir Relations, mai 1986, p. 119-122). Ceci fait mieux comprendre pourquoi le moindre effort du Québec pour se donner une convergence culturelle analogue à celle du Canada anglais amène des protestations stridentes, auxquelles le rapport fait écho (p. 154, par exemple).

Cela fait aussi mieux comprendre pourquoi les groupes immigrants continuent de contrer tous les efforts du Québec en ce sens, en s'appuyant sur la politique fédérale: une fois qu'on a dû dissocier sa culture de sa langue, comme c'est le cas de presque tous les immigrants, mieux vaut opter pour la langue qui s'identifie à la culture de la majorité canadienne, l'anglais, dans un pays qui n'est plus officiellement biculturel mais seulement bilingue.

Une priorité

Les stratèges politiques libéraux de 1971 ont été astucieux en déplaçant le débat vital qui est sous-jacent à l'unité nationale, en concédant le bilinguisme et en abandonnant la promotion prioritaire de deux cultures. Mais ils ont mis en marche une bombe à retardement.

Depuis lors on a créé un Ministère d'État au multiculturalisme, puis un Comité permanent du Parlement pour surveiller la mise en oeuvre de la politique fédérale en matière de multiculturalisme. Ils semblent aider certaines minorités, en particulier les Amérindiens, qui ont souvent été les grands perdants dans nos débats linguistiques et culturels.

Mais rien n'a encore été fait pour clarifier l'avenir *culturel* d'un pays comme le Québec. Le commissaire écrit: «Nous avons assuré le ministre d'État au Multiculturalisme que nous sommes prêts à chercher avec lui le moyen de dissiper les ambiguïtés de la politique du bilinguisme et de celle du multiculturalisme» (p. 26).

C'est peut-être là la tâche prioritaire que devrait se donner le commissaire pour l'année qui commence. ■

PASSIFLORA: UNE IMPOSTURE

par Yves Lever



Passiflora: l'envers de la fête et le plaisir de l'impertinence.

À quelques jours d'intervalle, en septembre 1984, deux grands communicateurs remplissaient de jeunes enthousiastes le Stade olympique. Comparer la performance et le message de Jean-Paul II et de Michael Jackson offrait un sujet en or à un cinéaste. *Passiflora*, malheureusement, n'aura été qu'un rendez-vous manqué.

Quelques mois avant sa sortie, la rumeur courant au milieu de l'intelligentsia évoquait la censure totale de *Passiflora* pour irrévérence, transgression d'interdits, défoncement de tabous, provocation scandaleuse, vulgarité, etc. Déjà, il se trouvait d'ardents hérauts de la liberté pour prendre la défense du film, sans en avoir vu aucune image! Quelques mois après sa sortie, il semble bien que, sauf pour la faune du Lux et de la rue St-Denis, là où ce type de rumeur constitue le principal sujet de conversation, il faut plutôt parler de pétard mouillé que de flamboyant feu d'artifice. Et ce n'est pas du tout parce qu'une nouvelle censure aurait interféré dans sa distribution. Bien au contraire, certaine critique habile à "xéroser" les communiqués de presse lui a plutôt fait bon accueil.

À l'origine, un sujet en or: la visite, à quelques jours d'intervalle en septembre 1984, de Jean-Paul II, le pape blanc qui parle, et celle de Michael Jackson, le "pape" noir qui chante. Les deux vedettes remplissent de jeunes "fidèles", — en partie les mêmes — le Stade olympique, temple de celui qui se présente comme le bon "papa" de Montréal, le maire Jean Drapeau. Occasion rêvée pour creuser un peu l'univers imaginaire, paradoxal en surface seulement, de ces groupes amateurs à la fois de *Thriller* et d'*Une Colombe*. Mais rien de tout cela n'a intéressé Fernand Bélanger et sa coréalisatrice Dagmar Gueissaz.

Établissons d'abord qu'il ne faut pas prendre *Passiflora* pour un reportage ou un documentaire-essai sur les événements précités: il s'agit bel et bien d'une *fiction* qui, pour faire sem-

blant de respecter son mandat et ne pas trop faire hurler l'organisme producteur (l'Office national du film), utilise quelques-unes de ces images d'actualité comme arrière-plan ou décor.

Une forme plutôt creuse

Car ce qui intéresse nos deux cinéastes, ce ne sont pas les événements, ni ce qu'ils suscitent chez les participants, ni même, comme dit le communiqué de presse, le désir de prendre la défense des minorités marginales maltraitées par les médias officiels; non, c'est uniquement le film qu'il peuvent en tirer, l'occasion d'essayer des trucs cinématographiques, la recherche d'une esthétique nouvelle avec des combinaisons inédites d'images-sons, la volonté de créer un nouvel événement à odeur de scandale, le plaisir de l'impertinence, le goût de tester jusqu'où on peut aller trop loin. Au fond, on le sent bien, le principal intérêt des cinéastes, c'est eux-mêmes!

Au niveau esthétique, il faut le reconnaître, les premières minutes présentent un jeu intéressant. Même si le procédé fait déjà un peu recette, puisque Bélanger l'avait abondamment utilisé pour ses films antérieurs (surtout *L'Émotion dissonante* où il convenait plutôt bien au "message"), le cinéophile ne peut qu'apprécier l'originalité de cette recherche d'une troisième voie entre le documentaire et la fiction: juxtaposition de scènes fictives à des images documentaires, parfois dans la même prise de vue; utilisation de scènes réelles d'actualité servant d'arrière ou d'avant-plan pour le jeu théâtral de ses comédiens; ajout, par animation grattée sur pellicule, d'un narquois petit serpent vert (on a de la culture ou on n'en a pas!); insertion de graffitis (combien ont été écrits par l'équipe du film?); travail sonore très élaboré de musique en contrepoint de l'image et enregistrée en Dolby stéréo (c'est le gouvernement fédéral qui finance!); montage énigmatique et un peu déroutant au premier visionnement, etc.

L'intérêt dure une bonne vingtaine de minutes, mais par après le procédé tombe dans la redondance et la facilité, les images de fiction se font interminables et plutôt conventionnelles, le film tourne en rond sur lui-même; et alors on se rend compte, comme disait le cinéaste Pierre Hébert à propos d'un autre film du genre, que "la fiction ne sert qu'à bien "packager" le documentaire, à le rendre plus attrayant plutôt qu'à en approfondir le sens". Et j'ajoute qu'un manque total d'humour le rend parfaitement ennuyant.

Proche de la mystification

L'approfondissement du sens, même la recherche du sens, voilà bien ce qui manque surtout dans *Passiflora*. Car tout l'effort est investi dans la recherche de provocation, dans le "freak show" pour intellectuels convertis, dans l'outrance simplificatrice, dans la blague hermétique entre "branchés" ("inside joke") ou celle de fond de taverne. S'il reste vrai, selon le postulat de McLuhan, que "le médium est le message", ce film-message penche plutôt vers la mystification pas très jolie!

Son producteur le présente comme le défenseur des jeunes drogués, des femmes battues, des avortées, des travestis, des homosexuels, des "fées qui ont soif", des madames aliénées par le discours du Pape et la haute finance, des pauvres tenanciers de bars topless qui ont dû voiler leurs enseignes kétaires sur le parcours du cortège papal, de ces pauvres Québécois qui doivent accepter de voir leur fille de 14 ans violée par leur boss, etc.

Il faut vraiment se forcer pour y voir un minimum de tout cela et je suis plutôt tenté de croire que les "victimes" lui applique-

raient à la place cette belle phrase d'Anais Nin, que Jovette Marchessault citait au sujet des pornocrates: "Le moment le plus tragique dans les relations humaines, c'est lorsqu'il nous est donné de voir l'image que l'autre porte en lui de nous-mêmes, et que nous apercevons un être inconnu, ou bien une caricature de nous-mêmes, ou le pire aspect de notre Moi grossi et plus grand que nature, ou une distorsion complète". Dans *Passiflora*, je vois beaucoup plus de mépris que de sympathie pour le monde ordinaire.

Un triste canular

Il y a aussi comme un mensonge à la base de ce projet filmique qui prétend, pour une fois, révéler tout ce dont les médias officiels ne parlent pas. Comme si les féministes, les jeunes ou les homosexuels n'avaient jamais l'occasion de s'exprimer! (Dans certains milieux branchés, on se sent quasi "anormal" de ne pas être homosexuel!) Bien sûr que la visite papale a concentré pendant dix jours toute l'attention des médias et qu'il restait alors bien peu de place pour l'autre discours. Mais l'"autre parole", surtout celle des jeunes et de leur musique, elle est là tout le temps, et c'est drôlement plus efficace que le gros show de quelques jours.

Mensonge dans le projet qui se double aussi d'un mensonge dans le traitement du sujet. On évoque dès le début du film l'impossibilité de filmer Michael Jackson et on laisse à peu près complètement tomber ce volet. Fausse excuse, à notre avis, et plutôt manque d'imagination ou de compétence. Ou bien, ce qui semble plus vraisemblable à ceux qui ont vu *L'Émotion dissonante* (je me le suis retapé juste avant d'écrire cet article) et qui connaissent la sympathie condescendante de Bélanger envers les jeunes, leur musique et leurs "dopes", les réalisateurs ont délibérément choisi d'ignorer cette partie du thème pour se concentrer sur le pape blanc.

Pourtant, quel discours faussement moralisateur l'équipe Jackson et leurs pareils n'entretiennent-ils pas? Au-delà de sa répétition en perroquet de la bible des Témoins de Jéhovah, le "pape noir" ne sait-il pas, mieux que personne, qu'"aller à un show rock et ne pas prendre de dope, c'est comme aller chez Ponderosa et ne pas prendre de steak", comme dit si bien un jeune dans *Émotion dissonante*? Et toute l'industrie autour de ce type de spectacle (vêtements, disques vidéo-clips, alcool, drogue, etc.) n'atteint-elle pas l'imaginaire plus profondément que la *Colombe* de Céline Dion?

Pourquoi Bélanger filme-t-il avec beaucoup d'indulgence les jeunes drogués et avec tant de mépris les autres jeunes qui se prennent pour des pacifistes et qui s'amusent à écouter un message que plus personne ne leur énonce et qui leur semble si nouveau? Puisqu'on se trouvait au Stade olympique, pourquoi ne pas en avoir profité pour suivre cette piste qui mène à un maire encore plus répressif que tous les curés, à des organisations milliardaires de sports organisés, qui, elles, font vraiment la loi dans les médias?

Finalement, ce qui agace le plus dans *Passiflora*, ce n'est pas que ce soit un film dérangeant. Au contraire, c'est parce qu'il ne dérange personne, ni le pape qui en aurait pourtant bien besoin parfois, ni les promoteurs d'entreprises d'abrutissement collectif, ni les jeunes à qui il ne sait pas insuffler un peu de soupçon sur leurs croyances naïves. *Passiflora*, ce n'est au fond qu'un canular, assez triste et dépourvu d'humour, pour intellectuels confortablement assis dans leurs certitudes et préjugés, dans leur mépris du monde ordinaire, et béatement heureux de ne pas faire partie de ces "épais" de croyants. C'est plutôt triste. ■

lectures

H. Portelli: Les socialismes dans le discours social catholique □ IQCR: Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis □ W. Mandela: Une part de mon âme □ Mgr G. Robinson: Mariage, divorce et nullité □ M. Boulgakov: Le Maître et Marguerite □ A. Naud: La recherche des valeurs chrétiennes.

Les socialismes dans le discours social catholique

dès que l'Église a cessé d'être une secte du judaïsme, vers la moitié du deuxième siècle, elle a commencé à se préoccuper de sa relation au monde, et surtout au monde politique. Orientée en général vers les formes légitimes du pouvoir, elle s'est contentée d'une attitude critique à l'égard du comportement éthique des chefs.

Mais à partir de la moitié du XIXe siècle, l'attitude officielle devient souvent beaucoup plus négative. Et la raison en est que le discours politique a changé de nature: il définit maintenant une conception englobante du monde, de l'humain, de son passé comme de son avenir. Il devient idéologie, sécularisation du message chrétien. Ceci est particulièrement vrai des socialismes, dont le rejet est aussi radical dans les premières encycliques sociales que le rejet de la religion dans ces mêmes socialismes de la première génération. Depuis lors, il faut constater un apprivoisement réciproque progressif.

C'est pour étudier plus précisément ce rapprochement difficile mais constructif que l'auteur a dépouillé soigneusement

les documents officiels de l'Église, à partir de la lettre *Rerum novarum* de Léon XIII (15 mai 1891, quelques semaines avant le Congrès de Bruxelles qui crée la deuxième Internationale socialiste). Il poursuit son enquête jusqu'à la lettre *Laborem exercens* de Jean-Paul II (14 sept. 1981), en se servant presque exclusivement du recueil publié l'an dernier en France, *Le discours social de l'Église catholique* (Paris, Le Centurion, 1985).

Il montre comment l'Église officielle est d'abord passée d'une condamnation des idées modernes (Syllabus, etc) à une condamnation du socialisme, comme produit d'une vision du monde qui n'est plus classiquement chrétienne. Ensuite, il présente l'encyclique *Rerum novarum* comme la définition d'une alternative chrétienne au socialisme. Le refus se durcira davantage lorsque la forme communiste du socialisme sera devenue une force mondiale après 1917. Et la condamnation sera exprimée par la lettre *Quadragesimo anno* (Pie XI, 1931), avec un développement considérable de ce qu'on appellera de plus en plus la doctrine sociale de l'Église.

Suivra une longue période de guerre froide où les chrétiens se diviseront entre conciliateurs et radicaux, puis s'amorcera un commencement de dialogue. Le pontificat de Jean XXIII sera un temps de dialogue ouvert (*Mater et magistra*, 1961;

Pacem in terris, 1963). Vient le Concile (surtout *Gaudium et spes*, 1965), qui ne referme pas la porte d'une collaboration pragmatique. Mais le virage du socialisme vers le Sud, dans les pays en développement, renouvelle la problématique, amenant la crise de la théologie de la libération (*Octogesima adveniens* de Paul VI, en 1971, à *Laborem exercens* de Jean-Paul II, en 1981).

Le bilan est positif. Mais l'auteur reconnaît que les synthèses faciles ne sont plus possibles. En particulier sur le terrain éthique des droits humains, plusieurs formes du socialisme contemporain peuvent rejoindre l'Église et se laisser rejoindre par elle; mais dans d'autres formes de socialisme, plus totalitaires, l'accord est aussi impossible qu'au départ.

«Dans une large mesure, les courants socialistes et la réflexion sociale de l'Église se trouvent confrontés aux mêmes problèmes. Mais tout laisse à penser qu'ils continueront à y répondre séparément en fonction d'impératifs éthiques encore aujourd'hui très divergents.» C'est la conclusion du livre. Un livre éclairant, malgré une méthode d'analyse pointilliste des documents, peu soucieuse des genres littéraires, et qui agacera souvent le lecteur. ■

Julien Harvey

Les rapports culturels Québec / États-Unis

En 1984, l'Institut québécois de recherche sur la culture publiait les actes d'un colloque tenu l'automne précédent aux Trois-Rivières. Le thème proposé à la réflexion des participants: *les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*.

En cette époque où l'interdépendance économique et militaire est destinée à s'accroître et où le commerce est en voie de devenir de plus en plus libre sur ce continent, la question des rapports culturels entre le Québec et les États-Unis est au centre d'enjeux majeurs. Et cela d'autant plus que la culture est considérée comme un produit relevant des milieux d'affaires. Ne parle-t-on pas d'industrie culturelle? Bien de consommation, la culture est aussi une valeur qui sert les identités individuelles et collectives et, à ce titre, elle demande à être conceptualisée en des termes autres que marchands (p. 269).

Consommer des biens culturels c'est adhérer à un code d'images, à des styles de rapports sociaux et à une certaine représentation de l'ordre des choses. Si les produits culturels américains trouvent preneurs, c'est notamment parce qu'ils correspondent à une structure universelle de l'imaginaire. Ils accommodent l'inconscient en jouant sur les grands mythes (p. 283).

Ainsi, une analyse des rapports culturels envisagée sous l'angle pourtant valable de l'industrialisation est réductrice. Elle minimise le rôle du récepteur et ne tient pas compte des multiples dimensions de l'être.

Ce sont moins des considérations relatives aux échanges de biens et des services culturels entre le Québec et les États-Unis qu'on trouve dans cette somme de conférences et de discussions, que des données historiques et sociologiques utiles à une mise en perspective globale de la question.

C'est de cultures qu'il s'agit, de culture américaine (trop peu étudiée ici) et de culture québécoise. Les deux présentant des parentés, comportant des signes d'alliance et participant d'un inconscient collectif commun qu'il serait important de mieux connaître. La comparaison est utile qui permet de cerner les originalités. Le Québec présente un terrain propice à l'élaboration d'une démocratie sociale plus réelle qu'aux USA. Plutôt que le repli, la rencontre est souhaitable, qui trace la voie aux défis à relever et qui pose les conditions à la nécessaire créativité d'un Québec en position de vul-

nérabilité. Le pluralisme est une condition de sa survie, dit Fernand Dumont.

C'est donc aussi d'attitudes et de stratégies qu'il s'agit. Car tenter de faire le point sur l'état des recherches concernant les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis, c'est également évoquer l'éternel problème de l'identité et de la spécificité à travers la multiplicité des appartenances et les incontestables influences étrangères.

Mais aborder la culture américaine sous l'angle de la domination (le Québec n'étant pas le seul pays à le vivre) ne peut que favoriser une attitude où l'essentiel risque d'échapper (p. 343). Attitude défensive non pertinente à certains égards: l'apparente américanisation ne serait, dans le cas de l'enseignement supérieur et de la recherche, par exemple, que le fait de la modernisation (p. 215). Position de plus inconfortable, ajoute Lise Bissonnette.

On peut se demander s'il ne serait pas plus sain et plus important de retourner le problème et de nous poser la question de savoir quelles influences le Québec exerce sur ses voisins du sud. ■

Agathe Lafortune

Une part de mon âme

bien que présenté avec le nom de Winnie Mandela comme auteur, ce volume nous propose en réalité une biographie, réalisée par Anne Benjamin. Mme Mandela, empêchée d'écrire par le pouvoir en place et son engagement quotidien, a accordé de nombreuses entrevues à l'auteur, elle lui a transmis de la correspondance de son mari Nelson Mandela emprisonné à vie et des lettres d'amis. Des témoignages et d'autres documents judiciaires sont aussi mis à contribution. Il en résulte un livre fort intéressant — et bien traduit — qui trace l'itinéraire de Winnie Mandela, fille d'un professeur de village Xhosas, assistante sociale, épouse, mère, militante, personnalité internationale. L'ouvrage nous révèle aussi une femme ardente, sensible et courageuse dans la dure lutte qu'elle aura menée toute sa vie et qu'elle soutient encore, seule, séparée de son mari après seulement quelques années de vie conjugale grugée de mille façons par l'engagement politique du chef de l'ANC.

À travers cette solitude, il nous est donné de lire aussi l'histoire de beaucoup d'autres femmes d'Afrique du Sud qui mènent le combat quotidien, seules, à force d'âme et de don d'elles-mêmes, dans un pays où les hommes sont forcés

de s'exiler pour «gagner» la vie de la famille ou la liberté du pays.

Pour Winnie Mandela, traverser ces vingt-cinq dernières années aura signifié être privée de la présence de son mari, de l'affection de ses enfants dont elle ne peut assurer elle-même l'éducation parce qu'elle aura été souvent détenue, emprisonnée ou bannie; être harcelée par les plus hautes autorités du pays ou bafouée par des policiers mesquins; connaître le mépris et la peur des Blancs, la trahison des délateurs et les ragots de la presse à sensation. La liste est longue des souffrances de la «Mère du peuple noir». Elle en parle avec colère parfois, tant son peuple est méprisé, et du même souffle, peut s'exprimer avec humour quand il s'agit d'elle.

Mais s'agit-il d'elle? Winnie Mandela affirme: «Ma vie personnelle n'existe pas. Tout ce qu'on me fait, on le fait aux gens de ce pays. En m'exilant, ce n'est pas moi, l'individu, qu'ils éloignent...» Et toutes ces situations difficiles, loin de la briser, rendent Winnie Mandela libre et toujours plus engagée à poursuivre la lutte entreprise avec son mari pour la dignité et la liberté du peuple noir sud-africain.

Les meilleures pages du livre nous la montrent très proche du peuple et de ses conditions de vie quotidiennes; elle connaît de l'intérieur ce que vivent les gens du pays. Elle parle de son mari avec une immense tendresse; elle dit sa foi en lui et en la cause qu'ils servent tous deux, sans faillir; elle rappelle l'inspiration qu'elle trouve en des femmes comme Lillian Ngoyi, Albertina Sisulu, Florence Matomela, Frances Baard, Kate Molale, Ruth Mopati, Hilda Bernstein et Helen Joseph qui est comme sa mère.

Dans un chapitre sur la situation politique, Winnie Mandela évoque l'appui de Blancs, compagnons de luttes contre l'apartheid et pour une situation raciale harmonieuse pour tous; elle rappelle brièvement le rôle que les Églises doivent continuer de remplir, de même que la contribution des forces syndicales. Par contre, elle dénonce avec force les abus des sociétés multinationales qu'elle qualifie de criminels politiques.

Son combat demande une longue patience. Winnie Mandela évoque son premier emprisonnement en 1958, au moment où ses enfants la visitent dans la même prison, dix-huit ans plus tard, et que rien, ou si peu de choses, semble avoir changé!

Peut-être quand même quelques lueurs d'esérance: ces jeunes Afrikaners qui manifestent plus d'ouverture, le projet de l'ANC (toujours maintenu) d'une Afrique du Sud multi-raciale, où les divers groupes ethniques et politiques travailleront côte à côte.

Ce livre aide à saisir les enjeux actuels en Afrique du Sud et la tragédie de l'immense injustice perpétuée à l'endroit de millions de Noirs sud-africains. Il nous fait partager de tout coeur le souhait exprimé par Winnie Mandela: «J'aimerais penser que j'appartiens à la génération qui est la dernière à subir ce que nous avons vécu». ■

Thérèse Benguerel

Mariage, divorce et nullité

trouver, dans un livre qui s'adresse aux «catholiques dont le mariage a éclaté», un assez long exposé sur la préparation au mariage et sur l'indissolubilité est un peu surprenant. L'auteur, un évêque australien, s'explique en disant qu'il a voulu faire comprendre à ces couples brisés le bien fondé de la sévérité de l'Église tout en montrant aux autres couples catholiques que la possibilité d'annulation n'amoindrit en rien l'idéal catholique du mariage.

De fait, on trouvera dans ce bref volume une présentation habilement vulgarisée de la doctrine catholique sur le mariage, même si d'aucuns resteront insatisfaits devant l'argument d'autorité employé par Mgr Robinson pour fonder la notion centrale d'indissolubilité. Ce n'est pas une affaire de loi d'Église, précise l'auteur, mais de «croyance» profonde en la parole de Jésus lui-même. «Que nous comprenions complètement ou non ces affirmations (du Christ) n'enlève rien à leur autorité» (59)!

C'est parce que le mariage est indissoluble qu'il est important de bien s'y préparer: l'auteur dresse une longue série de questions auxquelles tout jeune couple devrait pouvoir répondre avant de s'engager. C'est au nom de la même indissolubilité que l'Église ne reconnaît pas le divorce et refuse le remariage. On ne peut briser ce que Dieu a uni!

Mais si une union aboutit à un échec, il est possible, dans certains cas, d'«annuler» le mariage, c'est-à-dire de prouver que de fait il n'a jamais eu lieu (car «toutes les noces ne sont pas des mariages»)! L'auteur explique les motifs pouvant justifier l'annulation: les fameux «empêchements» (par exemple l'âge légal minimum, l'impuissance, etc.), les vices de forme (concernant la manière de faire la célébration) ou de consentement (tout ce qui vient rendre problématique le libre consentement, comme certains problèmes psychologiques, le manque de lucidité sur sa situation, etc.). Le volume se clôt par un chapitre très

pratique sur les procédures à suivre pour s'engager dans une démarche d'annulation; une annexe fournit même les adresses des tribunaux ecclésiastiques dans les principaux diocèses francophones!

À qui s'adresse un tel volume? À ceux et celles qui cherchent des renseignements rapides sur tous ces sujets. Il faudra cependant user de ce livre avec discernement. Certains peuvent avoir la tentation de le faire lire à des jeunes couples pour leur faire prendre au sérieux la préparation au mariage. Je ne crois pas que cette tactique d'intimidation soit recommandable. Quant à ceux et celles dont le mariage, pour une raison ou une autre, a été un échec, ils pourraient trouver pénible de lire, dans la première moitié du volume, ce qu'on aurait dû leur dire dès le début et ce qu'ils auraient dû mettre en pratique.

En réalité, ce texte s'adresse surtout aux pasteurs et à tous les agents pastoraux qui ont à travailler auprès des couples. La première partie les incitera peut-être à mettre encore plus de temps à la préparation au mariage des jeunes couples; la section portant sur les procédures de l'annulation rendra un grand service, leur permettant de répondre adéquatement à des questions qui leur sont posées de plus en plus souvent. ■

Fernand Jutras

Le Maître et Marguerite

tout le monde n'a pas eu l'inquiétant honneur d'avoir Staline au bout de la ligne — Boulgakov, si! Très simplement, il avait écrit au «Chef», requérant avec beaucoup de verve le droit d'être fusillé dans les plus brefs délais, faute de pouvoir émigrer ou de travailler en paix à ses pièces de théâtre, harassé qu'il était par les vilénies, les persécutions et la censure d'une certaine critique «prolétarienne». Et le Chef lui a trouvé un «job». Nous sommes en 1931.

L'anecdote en dit long sur l'homme (1891-1940) et l'homme se retrouve pudiquement esquissé dans le Maître de son formidable roman *Le Maître et Marguerite*, «remake» hallucinant du *Faust* de Marlowe et de Goethe. «Hallucinant» n'est pas trop fort, puisque tout commence à Moscou par une tête coupée, suite à la prédiction qu'en a faite un dénommé Woland, professeur polyglotte et multiracial venu prouver l'existence de Jésus à un personnage haut placé du Parti communiste... Et ce ténébreux personnage disparaît, accompagné d'un chat qui

parle et prend le tramway... Chapitre deux? Mais tout simplement à Jérusalem, par 40 degrés, à la cour d'un certain Ponce Pilate interrogeant un certain subversif du nom de Yeshoua... Le lecteur fera le lien un peu plus tard, découvrant que le récit de la crucifixion par le sympathique et luciférien «professeur» est aussi et en même temps (et mot pour mot!) le manuscrit qu'un vieux Maître est en train de rédiger dans les affres de la création (rien de moins...). Alors, qu'il y ait là un Satan «modern style» au service de l'Histoire, ou un Maître qui souffle son texte (dans les deux sens) à Satan, l'effet comique est garanti, l'humour persistant, et les quelques petites idées de l'auteur sur le régime politique de son pays s'infiltreront allègrement. C'est cette alternance de réalisme et de fantasmagorie galopante qui gardera le lecteur en haleine, le dernier tiers du livre relevant carrément du conte de fée: chat humain, cochons volants, crème-pour-disparaitre, survol de Moscou la nuit en balai magique, métamorphoses, sommeils prémonitoires, etc.

Et Marguerite, demandera-t-on? Eh bien Marguerite est là, amoureuse, dévouée, rendue à son Maître par les bons soins de Woland, décidément sympathique comme tous les bons diables.

Et Pilate? Eh bien Pilate, on ne s'en lave pas facilement les mains. Incarnant la Traîtrise, ou la Lâcheté, il en devient lui aussi sympathique à force d'angoisse, de questionnements et d'insomnies où il se voit discutant en compagnie de cette espèce de fou habillé de blanc qu'il a envoyé se faire supplicier...

Je n'ajoute rien. *Lisez Boulgakov*, dans le texte original (restitué intégralement, avec indication des passages censurés). C'est vif, emporté, tonifiant, à mille lieues de l'angoisse et des tragédies dostoïevskiennes. (En 1979, A. Tolstol câblait de Berlin: «Expédiez du Boulgakov. Plus souvent. Et plus.»). C'est gai, insidieux, insinuant, ironique, et joueur: «un de ces grands verres ballons à paroi fine où il ferait si bon boire de l'eau minérale sous la tente de toile... non, avançons plus vite et disons: où, déjà, les deux visiteurs buvaient de l'eau minérale sous la tente de toile etc...» (463).

Boulgakov a eu toutes les réputations: spirite, visionnaire, fou, ermite. C'est faire oublier qu'il fut plus modestement médecin, tâcheron, et homme de lettres: au moins une trentaine de ses pièces de théâtre sont toujours inédites. Grand expert en démonologie, il sait, errant autour du mont Chauve, happer les visions nouvelles et tirer les vers du nez aux sous-fifres méconnus de l'Empire des

Ombres: Béhémot et Azazel(lo). Comme s'il était lui-même le Maître. Comme si, au gré des médicaments, somnolences et méditations éveillées, sa farouche cogitation littéraire s'inoculait, têtue, rêveuse (Satan merci...) dans l'insouciant sommeil des hommes...

On reparlera de Boulgakov, tout comme on ne parle plus de Staline... ■

Richard Dubois

La recherche des valeurs chrétiennes

Depuis quelques années déjà, l'auteur s'est préoccupé de la question des valeurs en éducation. Il est co-auteur, avec Lucien Morin, de *L'Esquive*, une étude sur l'école et les valeurs, faite pour le Conseil supérieur de l'éducation et publiée en 1978. Il fut aussi un des conférenciers principaux au congrès mondial des sciences de l'éducation sur l'école et les valeurs, tenu à Trois-Rivières en 1981, où il prononçait une conférence sur les valeurs religieuses à l'école.

Cette étude vient donc à la suite d'une longue réflexion sur les valeurs. L'auteur se pose clairement et avec insistance la question des valeurs chrétiennes. L'ouvrage ne s'adresse pas en premier lieu aux théologiens savants, mais «veut plutôt rejoindre tout éducateur cultivé qui se préoccupe d'éducation chrétienne.» Tout au long du livre, le lecteur sera frappé par le nombre de fois où l'auteur utilise des mots comme: projet éducatif, éducateur, éducation, pédagogie, école, enseignant, éducateur de la foi, éducation chrétienne... Il s'agit, en effet, d'un livre écrit dans une perspective d'éducation.

Dans son premier chapitre, André Naud aborde la notion de valeurs dans un sens plus global. La question de l'objectivité et de la subjectivité des valeurs

est posée d'une façon intéressante, et on y trouve une critique très juste de la théorie des «Values Clarification» et de la pédagogie rogérienne, qui réclament de l'éducateur une fausse neutralité. Une éducation aux valeurs, pour aujourd'hui, devrait respecter la subjectivité des valeurs d'une part, leur objectivité d'autre part.

Dans le deuxième chapitre, il aborde la question globale des valeurs chrétiennes et la manière de les rechercher. Il y a une manière chrétienne d'éduquer aux valeurs, mais existe-t-il des valeurs spécifiquement chrétiennes? Pour trouver une réponse à cette question, l'auteur a relu le Nouveau Testament et a retenu quatre grands thèmes qu'il traitera dans les chapitres suivants.

Il y a, en effet, des valeurs chrétiennes, l'auteur en a la conviction. "Il est bon — n'est-ce pas même nécessaire? — qu'on découvre ce qu'il y a de typique et d'unique dans la conception chrétienne de la liberté, de l'amour, de la prière, et ce qu'il y a de propre à l'attitude chrétienne en face de l'argent. Il est bon pour l'être chrétien — n'est-ce pas nécessaire? — qu'on soit vivement conscient de la hiérarchie particulière des valeurs qu'une conception chrétienne de la vie humaine réclame". Les fondements de ces valeurs chrétiennes sont la foi en Dieu et l'espérance d'un au-delà.

La seconde partie du livre présente les grands objectifs que toute éducation aux valeurs devrait poursuivre. On y trouvera aussi les éléments indispensables pour la réalisation d'un projet éducatif chrétien. L'auteur traite dans ces quatre derniers chapitres, successivement, de quelques grandes valeurs chrétiennes: la liberté chrétienne, "l'amour tout autre", la prière, et enfin les valeurs chrétiennes face à l'argent. D'une façon claire et précise il démontre en quoi chacune de ces valeurs est spécifiquement chrétienne, il tente de trouver en quoi l'attitude du chrétien est différente en vivant ces valeurs.

La liberté du chrétien trouve ses fondements dans l'amour, l'amour de Dieu d'abord, et l'amour des autres ensuite. Il faut arriver à la vraie liberté: la liberté intérieure. L'amour chrétien est l'amour tout autre, c'est quelque chose de profondément original, qu'on ne trouve dans aucune autre doctrine. André Naud est convaincu "qu'on ne forme pas à l'amour chrétien comme on forme à certaines formes de sympathie à l'égard des autres, à l'empathie rogérienne, ou à des choses semblables". À la base de l'amour chrétien se trouve le fait que Dieu est le Père de tous les hommes, de toutes les femmes.

L'auteur a le souci de ne pas rester dans une théorie abstraite, il nous rappelle constamment que les valeurs doivent être vécues dans le concret et dans la société d'aujourd'hui. Il est soucieux tout au long de son étude de nous rappeler ce fait et d'aider l'éducateur, enseignant ou animateur de pastorale, en lui proposant les grandes visées d'une éducation aux valeurs chrétiennes. Toute personne, préoccupée par l'éducation chrétienne, aurait avantage à lire le chapitre sur la prière qui est très actuel et dans lequel l'auteur nous rappelle les écueils à éviter, tout en tenant compte des conditions faites aujourd'hui à la prière.

L'intérêt de ce livre c'est qu'il propose "un programme de vie qui soit vraiment chrétien et qui soit formulé dans les termes mêmes de notre temps." Il propose des pistes pour l'éducateur qui travaille auprès de jeunes "en quête de clarté sur les valeurs chrétiennes."

Mais tout n'a pas été dit au sujet de ces valeurs, il faut continuer la réflexion. Le livre se termine sur un souhait pour l'avenir, celui de voir travailler des éducateurs intéressés à l'éducation chrétienne, pour aider les jeunes à voir clair dans les valeurs qui nous sont propres et ainsi faire naître "la clarification des valeurs chrétiennes." ■

Henri Van Oorschot

références

Hugues Portelli, *Les socialismes dans le discours social catholique*, Le Centurion, Paris, 1986; 125 pages.

Les rapports culturels entre le Québec et les

États-Unis, sous la direction de Claude Savary, IQRC, Québec, 1984; 353 pages.

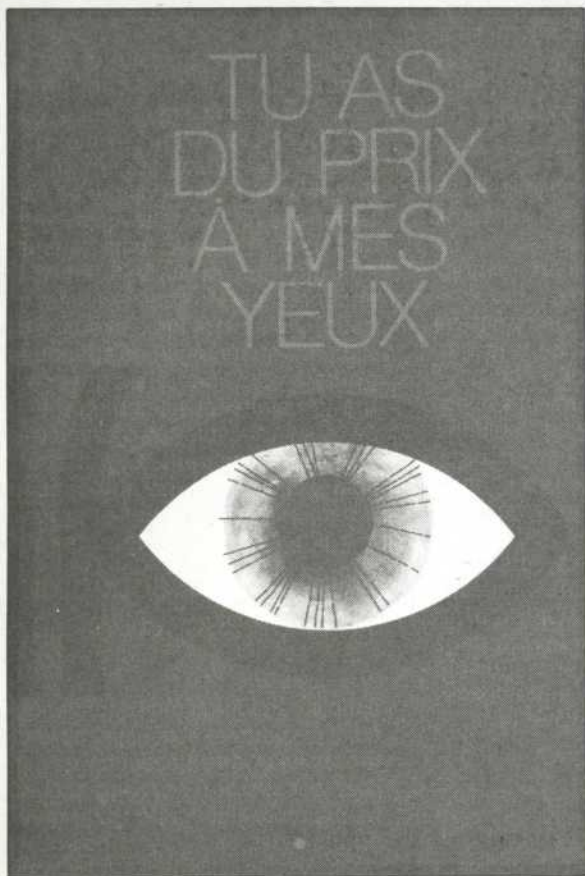
Winnie Mandela, *Une part de mon âme*, éd. du Seuil, Paris, 1986; 188 pages.

Mgr Geoffrey Robinson, *Mariage, divorce et nullité*, Novalis/Le Chalet, Ottawa, 1986; 95 pages.

M. Boulgakov, *Le Maître et Marguerite*, Poche Bi-

blio, Paris, 1985; 509 pages.

André NAUD, *La recherche des valeurs chrétiennes, jalons pour une éducation*, Fides, Montréal, 1985; 320 pages.



TU AS
DU PRIX
À MES YEUX

par Pierre Van Breemen

L'auteur de *Comme le pain rompu* nous livre un ouvrage qui a pour objet la foi telle qu'elle nous est transmise par les paroles de l'Écriture.

Dans une approche morale, c'est mon amour pour Dieu qui me sanctifie. L'accent est mis sur moi qui sers Dieu.

Dans une approche de foi, c'est l'amour de Dieu pour moi qui me sanctifie. L'accent est mis sur Dieu que je sers.

Un livre qui déborde d'amour et de foi.

158 pages, 12,95 \$

LE PREMIER VISAGE
DE L'ÉGLISE
DU CANADA

PROFIL D'UNE ÉGLISE NAISSANTE
LA NOUVELLE-FRANCE (1608-1688)

par Ghislaine Boucher

Dans un style alerte et séduisant l'auteure guide son lecteur aux origines du Canada où l'Église, dans la fraîcheur de son inspiration première, se modèle sur l'Église primitive.

L'ouvrage de Ghislaine Boucher montre sous un jour nouveau les premiers missionnaires jésuites et Mgr de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France.

Ce livre s'adresse à tous ceux et celles qu'intéressent notre Histoire à ses débuts et les origines de la foi dans notre pays.

191 pages, 20 \$

Ghislaine Boucher

Le premier visage
de l'Église
du Canada

Profil d'une
Église naissante
La Nouvelle-France
1608-1688

 Bellarmin



Éditions Bellarmin
8100, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) Canada
H2P 2L9 — Tél.: (514) 387-2541

relations

juin 1986 2,50\$ no 521

SOMMAIRE

face à l'actualité 131

Le retour des privilèges (P.D.) - Simone de Beauvoir ou l'échec d'une chrétienté (H.P.-B.) - Où allez-vous cette année (J.-P. R.) - Haïti: chacun son projet? (R.B.) - La répression au Salvador (C.J.)

dossier 137

Jean-Pierre Bélanger	Le prix de la santé	138
Gisèle Turcot	Le bénévolat en otage?	142
Francine Tardif	Égalité ou sécurité	146
Lettre ouverte	Monsieur le Ministre!	148

dépêches 136/150

Julien Harvey	Une bombe à retardement	151
Yves Lever	Passiflora: une imposture	153

lectures 155

Photographie de la page couverture: Paul Hamel

DANS LE NUMÉRO DE JUILLET-AOÛT

Rome, la liberté et la libération
Karl Lévêque: l'homme, les causes
Le code du travail: une réforme en panne
Ottawa, les chrétiens et l'apartheid